

Le 16 octobre 2018

Objet : Demande d'accès à l'information

---

Monsieur,

En réponse à vos demandes d'accès du 29 août 2018 visant à obtenir l'ensemble des documents de formations et des outils développés concernant la note de recherche : « Le suicide par policier interposé », ainsi que tous les plans de cours et descriptifs du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie du 1<sup>er</sup> janvier 1994 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

À cet effet, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Présentation – Le suicide par policier interposé : un regard sur les événements québécois, 29 janvier 2016;
- Article – Le suicide par policier interposé : un regard sur les événements québécois, 29 mars 2016;
- Présentation – Conduites suicidaires : les cas de suicide par policier interposé, 28 mars 2018;
- Présentation – Suicidal Behaviours : Suicide by Cop Cases, June 12, 2018.

Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre certains documents, à savoir : les mises en situation, jeu de rôle et les scénarios utilisés dans le cadre des formations, car ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40 et 50 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels sont reproduits en annexe.

De plus, nous vous transmettons une clé USB qui contient les plans de cours que nous avons obtenu des archives de l'ENPQ.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles  
et des communications,

PSTA/ep

Pierre Saint-Antoine

p.j. (7)

# Le suicide par policier interposé: un regard sur les événements québécois

Par Annie Gendron Ph. D., Bruno Poulin M. Sc., Eve Paquette candidate au Ph.D., & Joanie Prince, B. Sc.

29 janvier 2016  
Topo de recherche

# La mortalité par suicide au Québec

- En 2012, 1 102 suicides ont été enregistrés au Québec (Légaré, Gagné, Perron, 2015).
  - Taux de 13,3 / 100 000 habitants
  - Taux à la baisse depuis 2000
- Plus d'hommes que de femmes commettent un suicide
  - Taux de 20,7 / 100 000 habitants ♂
  - Taux de 6,0 / 100 000 habitants ♀

3,5 fois plus de risque chez les hommes



# La tentative de suicide



- La décision du passage à l'acte est rarement instantanée.

- Processus marqué par des périodes d'ambivalence qui varient selon les personnes et les circonstances (Séguin & Huon, 1999).

- Des événements de vie stressants peuvent provoquer un état de crise suicidaire chez les personnes vulnérables (Walter, 2003).

- La goutte qui fait déborder le vase...
  - Crise psychique où la mort apparaît progressivement comme étant la seule issue pour mettre fin à la souffrance
    - L'ultime prise de contrôle



# Suicides en présence policière...

- **Populations vulnérables au suicide** (St-Yves & Collins, 2011) :
  - Personnes souffrant de troubles mentaux
  - Toxicomanes
  - Autochtones
  - Détenus
- **Caractéristique commune : suicide impulsif**
  - Réagissent à un élément déclencheur s'étant habituellement produit dans les 24 heures précédant le drame
  - L'acte suicidaire est commis plus souvent sous l'effet de la colère que de la tristesse

# Facteurs contextuels reliés aux conduites suicidaires auto-agressives (Michaud, St-Yves, & Guay, 2008)

- Analyse de 534 interventions policières menées auprès de preneurs d'otages, personnes barricadées, personnes suicidaires:

Risque suicidaire  
élevé

Individu appelle lui-même le 911

Élément déclencheur relié à une crise familiale ou conjugale

Antécédents suicidaires et psychiatriques

- 3 à 5 fois plus de risque de manifester des conduites auto-agressives

# Suicide par policier interposé (SPI)

« Méthode de suicide par laquelle une personne agit délibérément d'une manière menaçante vis-à-vis un représentant des forces de l'ordre, dans l'intention claire et consciente de provoquer une **réponse mortelle** » (Kesic et al, 2012; Lindsay & Lester, 2004; Lord, 2012, Mohandie et al, 2009, Neitzel & Gill, 2011; O'Hara, 2010)

- Le policier est « utilisé » en tant qu'arme pour mettre fin à ses jours, et non comme une ressource d'aide (Lindsay & Dickson, 2004; Tellier, 2014).





# Statistiques connues



- 36,5 % des interventions policières avec coups de feu en Amérique du nord seraient reliés à des tentatives de SPI (Meloy, Mohandie & Collins, 2009).
- En Australie, 31,1 % des interventions policières impliquant le recours à l'arme à feu seraient attribuables à des tentatives de SPI (Kesic et al., 2012).
- Au Canada,  $\approx$  12 personnes atteintes mortellement par des tirs policier chaque année (Parent, 2011).
  - Suicide par policier interposé ?

# Critères (Kesic et al., 2012)

- 1) **Manifeste ses intentions suicidaires** avant les événements (ex. : informe ses proches, laisse une lettre expliquant ses gestes, etc.) ou pendant l'événement;
- 2) Fait des gestes qui **démontrent ses intentions de suicide** pendant l'événement (ex. : pointer son arme sur sa tempe ou en direction des policiers en dépit des ordres verbalisés pour que le sujet laisse tomber son arme, menacer de se poignarder, etc.);
- 3) **Verbalise son désir d'être atteint mortellement** lors d'une confrontation avec des policiers, ou confie à des proches son intention de provoquer des policiers à cette fin quelques temps avant les événements;
- 4) **Possède (ou semble posséder) une arme** qui peut causer des lésions mortelles réelles;
- 5) **Provoque une escalade de moyens** par les policiers afin qu'ils utilisent leur arme à feu pour se protéger ou protéger des civils sur les lieux (ex : pointe son arme vers les policiers, menace d'agresser des civils, etc.).

# Trois catégories de SPI

## 1. Spontanés

- Individus en colère et paniqués qui adoptent des conduites suicidaires de manière impulsive.

## 2. Planifiés (plan initial SPI)

- Individus en crise suicidaire qui planifient de manière délibérée d'utiliser des policiers comme moyen de suicide
- Dans la majorité des cas, l'incident à l'origine de l'intervention policière est planifié pour attirer les policiers afin d'exécuter leur plan de SPI (Kesic et al., 2012).

## 3. Planifiés (plan initial auto-infligé)

- Individus en crise suicidaire qui amorcent une tentative, mais qui délèguent la responsabilité aux policiers.



# Facteurs de risque du SPI (Dewey et al., 2013, Miller, 2015; Mohandie et al., 2009,)

- Sexe = Hommes
- Âge = entre 20 et 30 ans
- Antécédents suicidaires
- Atteint de troubles mentaux
- Historique d'abus de drogues et d'alcool
- Déjà eu des démêlés avec la police
- Crise souvent précipitée par une rupture conjugale



# Question:

Le phénomène existe-t-il au Québec ?



# Étude sur le travail policier lors des interventions ayant menées à une enquête indépendante



# Mandat de recherche



« Mener une étude sur un ensemble d'enquêtes indépendantes découlant d'interventions policières ayant eu lieu au Québec »

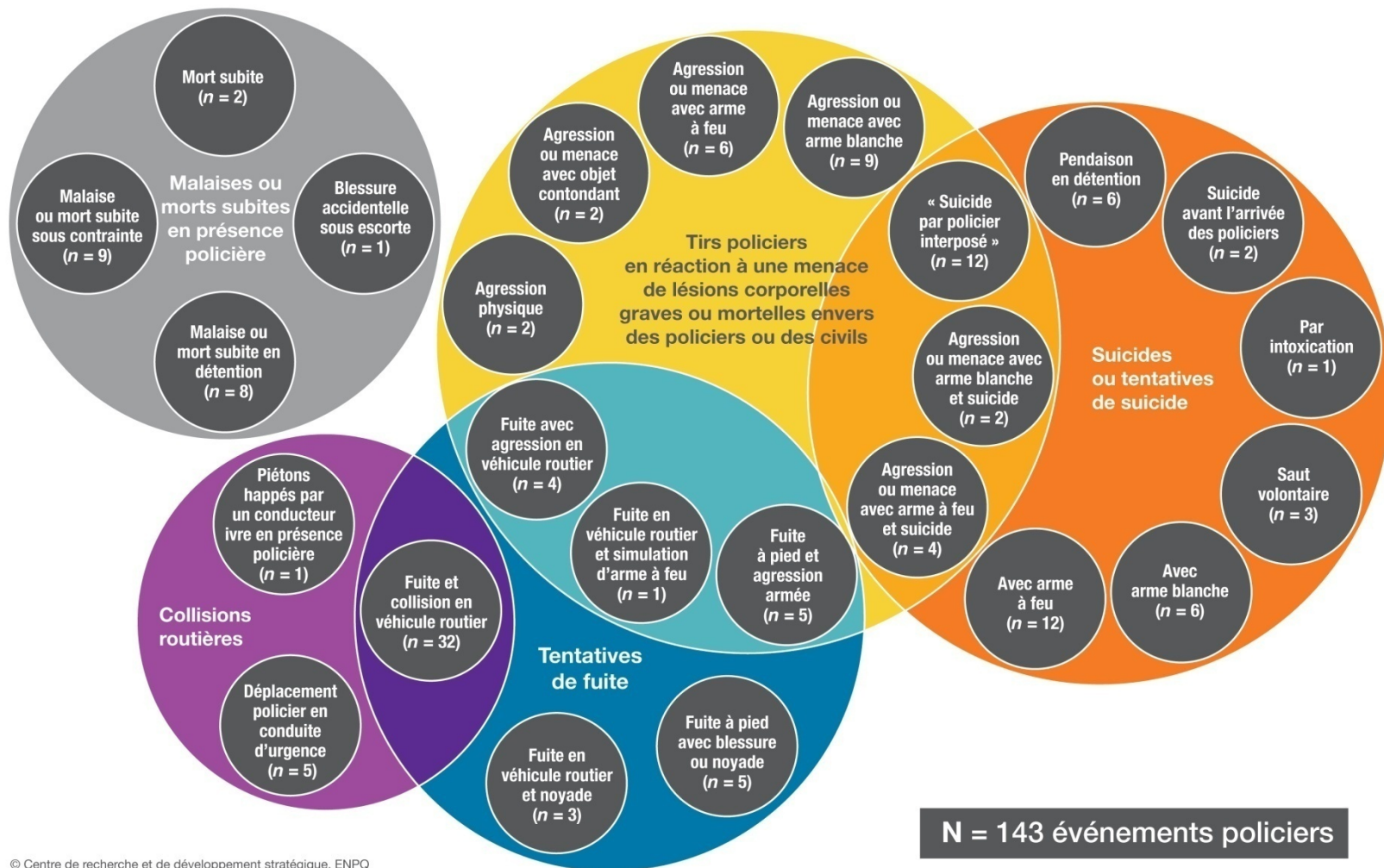
- Dresser un portrait général à partir de l'analyse de 143 dossiers d'enquête (événements policiers 2006-2010) et faire émerger les tendances
  - Caractéristiques des individus impliqués
  - Caractéristiques situationnelles de l'intervention
  - Dynamique de résistance individus – policiers
  - Emploi de la force



# Résultats



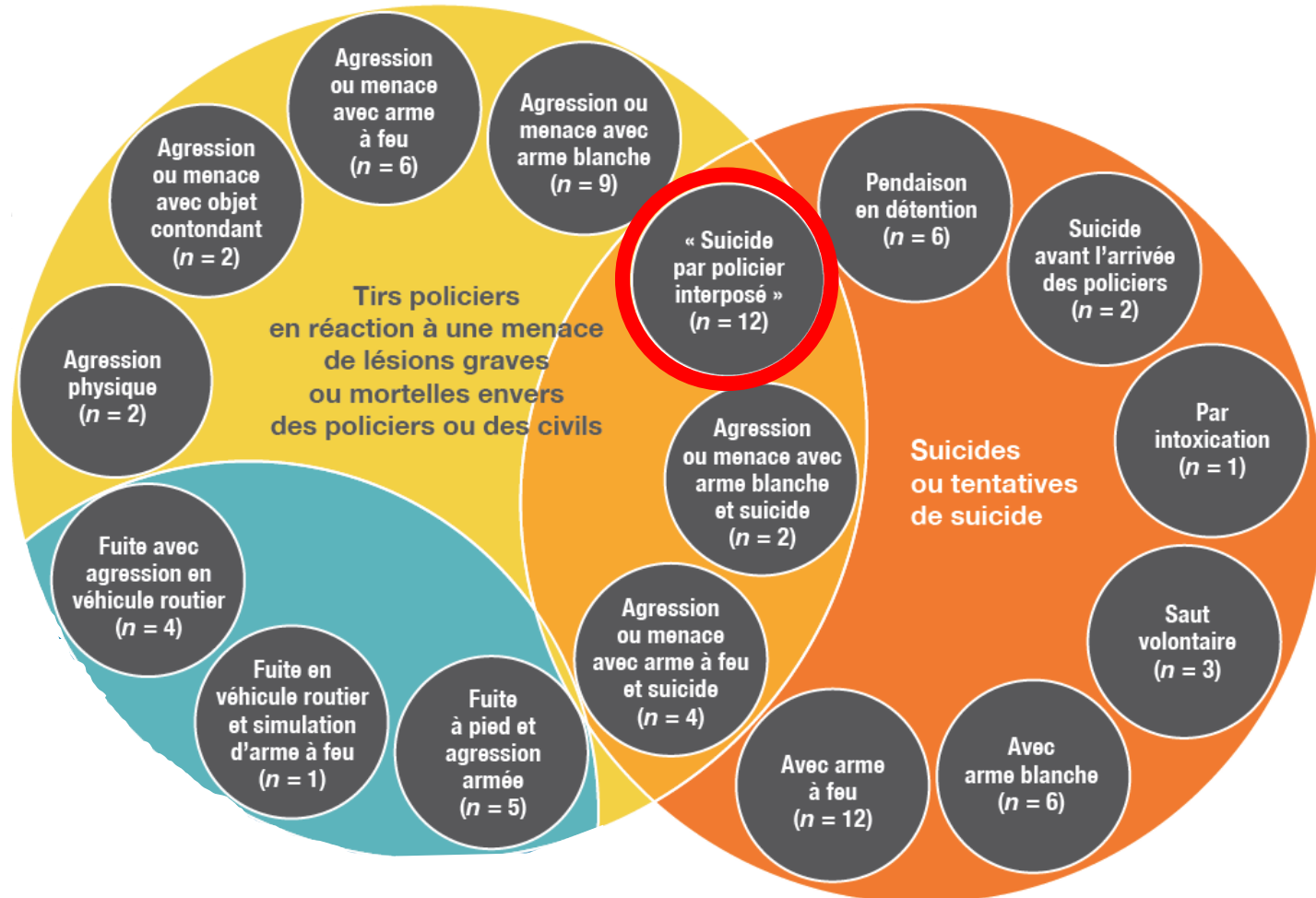
# Cartographie des regroupements de circonstances



N = 143 événements policiers

© Centre de recherche et de développement stratégique, ENPQ

# 47 événements avec tirs policiers analysés



L'analyse des dossiers d'enquête révèle que 25,5 % (n = 12) des 47 événements avec tirs policiers seraient des tentatives de SPI.

# Analyse des événements avec SPI

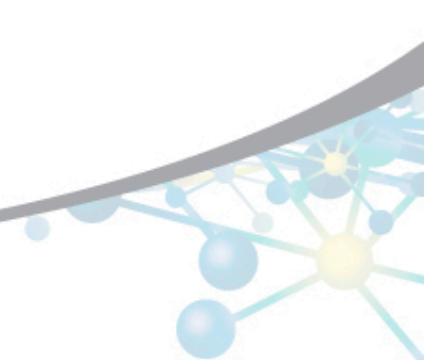
Critères de détection de suicide par policier interposé (Kesic et al., 2012)	Dossiers d'enquêtes (n = 12)
Le sujet <b>possède une arme</b> qui peut causer des lésions mortelles réelles (ou en a l'apparence)	12
Le sujet <b>pose des gestes démontrant ses intentions de suicide</b> pendant l'événement	12
Le sujet agit de sorte à <b>provoquer une escalade</b> de l'emploi de la force par les policiers	12
Le sujet <b>manifeste ses intentions</b> suicidaires avant les événements	11
Le sujet <b>exprime son désir</b> d'être atteint mortellement par des tirs (« tire-moi »)	12

# Profil des sujets impliqués ( $n = 12$ )

Caractéristiques	<i>n</i>	%
Sexe	11/12 hommes	91,7
Origine ethnique	8/12 caucasiens	66,7
Antécédents judiciaires	12/12	100
Antécédents suicidaires connus	10/12	83,3
Troubles de santé mentale	8/12	66,7
Consommation de substances problématique connue	10/12	83,3

Profil semblables aux autres études


# Description des événements (1)



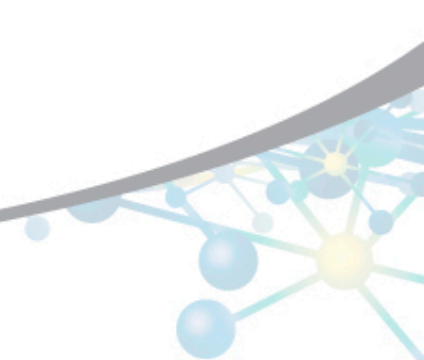
## Motif initial (appel):

- Individus suicidaires ( $n = 3$ )
  - Dont 1 en rupture conjugale
- Conflit conjugal ( $n = 3$ )
- Individus « mandat » ( $n = 3$ )
  - 2 conflits conjugaux
  - 1 suspect d'homicide
- Vols qualifiés ( $n = 2$ )
- Prise otage, barricadé armé ( $n = 1$ )

50% des événements impliquaient une personne aux prises avec des conflits conjugaux



# Description des événements (2)



- Les sujets ont foncé vers les policiers munis :
  - d'une arme blanche ( $n = 9$ )
  - d'une arme de poing ( $n = 3$ ) - 2 étaient munis d'une arme de type « air soft »
  - Distance de tir variant de 1 m à 10 m (75 % des cas  $\leq 3,5$  m)
- 60 % des événements ont une durée < à 10 minutes
  - Étendue: 2 à 115 minutes
- 50% des événements impliquent 3 policiers ou -
  - Étendue: 2 à 17 policiers interviennent sur les lieux
- 7/12 sujets sont décédés suite aux événements



# Vignette 1: Cas-type (impulsif)

- Un policier repère un homme recherché pour avoir proféré des menaces de mort à son ex-conjointe. Ce dernier est au volant d'un véhicule. Le policier tente de l'intercepter, mais ce dernier ne s'immobilise pas. Une poursuite débute.
- Après cinq minutes, le fuyard traverse un tapis clouté installé plus loin par d'autres policiers appelés en renfort. Malgré les crevaisons, il continue et accélère.
- Un policier repart derrière lui et effectue un dépassement pour se positionner à la hauteur du véhicule en fuite. Une collision survient provoquant la sortie de route du fuyard après une poursuite de 73 km.
- Quatre véhicules de police s'immobilisent autour du véhicule de l'homme qui sort muni d'un couteau. Un policier lui ordonne de laisser tomber son couteau et de ne pas bouger, mais l'homme n'obtempère pas. Il fonce plutôt dans sa direction en criant « Tire-moé ».
- Craignant pour sa sécurité, le policier fait feu à deux reprises vers l'homme à une distance de deux mètres.

# Vignette 2 : cas-type (planifié-plan initial SPI)

- Un homme suicidaire entre dans une maison et prend les occupants en otage. Il exige que ces derniers appellent la police et mentionne clairement qu'il veut se faire tirer.
- Le répartiteur discute avec l'homme en crise. Il dit ne pas avoir l'intention de faire du mal à ses otages, mais dans la même conversation, il dit avoir l'intention de tirer sur tout ce qui bouge. Le répartiteur remarque que l'homme est intoxiqué (bouche pâteuse).
- Plusieurs policiers se rendent sur les lieux où un périmètre est érigé.
- L'homme fait quelques aller-retour à l'intérieur et à l'extérieur de la maison en pointant son arme vers les policiers.
- Un des policiers lui ordonne à plusieurs reprises de baisser son arme et de ne pas bouger sans quoi il devra faire feu. L'homme fait fi des consignes et descend les escaliers en se dirigeant vers le périmètre avec son arme pointée vers les policiers.
- Un des policiers fait feu à deux reprises à une distance de dix mètres et atteint l'homme.





# Vignette 3: cas-type (planifié-plan initial auto-infligé)

- En soirée, un homme suicidaire ingurgite une grande quantité de médicaments devant sa conjointe qui appelle immédiatement le 9-1-1.
- Deux policiers arrivent suivis de deux ambulanciers qui les informent que l'homme serait armé et dangereux. Ils entrent et repèrent l'homme dans l'escalier de l'entrée de l'immeuble.
- L'homme paraît irrité par l'éclairage du policier et lui ordonne de partir. Il entre ensuite à l'intérieur et saisit une chaise qu'il lance sur le policier.
- Il est agité et court dans l'appartement. Un ambulancier s'approche et tente de le convaincre d'être transporté à l'hôpital, mais ce dernier refuse.
- Un troisième policier arrive sur les lieux. Au même moment, l'homme saisit un couteau de cuisine qu'il pointe agressivement vers le policier en demandant d'être tiré. Les policiers répètent à l'homme de lâcher son couteau et de se calmer.
- L'homme enjambe un sofa et s'élançe, couteau dans les airs, vers les policiers qui sont à une distance de 1,8 m. Les trois policiers font feu, neuf balles sont tirées, dont six atteignent l'homme.

# En résumé,

- Phénomène qui semble présent au Québec.
  - Profil des individus impliqués très semblable à ce qui est observé dans d'autres études.
- L'intervention policière auprès des personnes suicidaires comporte de nombreux enjeux:
  - Individus en détresse, intoxiqués, atteints de troubles mentaux, agités, agressifs
  - Individus armés qui mettent volontairement la sécurité des policiers et d'autres personnes en danger
  - Compression temporelle au moment de l'intervention
  - Manque d'informations...



# Recommandations

# Recommandations selon Kesic et al. (2012)

- Améliorer la formation concernant la gestion des suspects agités, ceux qui présentent un trouble de santé mentale et /ou qui sont sous l'influence de SPA.
- Développer un partenariat avec les acteurs du système de santé afin de collaborer conjointement à la formation sur l'intervention police/santé mentale.
- Établir un protocole de référencement et de partage d'informations concernant les individus à haut risque (santé mentale, antécédents suicidaires et criminels).

# Recommandations (suite) – Kesic et al. (2012)

- Entraînement à la maîtrise de soi en situation de stress
- Enseignement d'aptitudes verbales
  - Résolution de conflits, désescalade
  - Formation sur la santé mentale (communiquer avec des personnes atteintes de troubles mentaux)
- Augmenter la durée de l'intervention policière
  - Stratégies pour étirer le temps



# La suite... ?

- Approfondir les travaux d'analyse
- Formuler des recommandations adaptées au contexte québécois
- Intégrer les constats aux formations de l'École

Direction du développement stratégique et de la recherche  
École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville,  
Nicolet (Québec) J3T 1X4  
819 293-8631, poste 6473  
[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

Merci !



# Le suicide par policier interposé : un regard sur les événements québécois

Par Annie Gendron Ph.D.  
29 mars 2016

## Contexte

Parmi l'ensemble des situations complexes auxquelles les policiers sont quotidiennement confrontés se trouve l'intervention auprès de personnes suicidaires. Si la plupart des désespérés démontrent des conduites suicidaires auto-agressives, certains d'entre eux vont recourir à des policiers pour passer à l'acte.

Le suicide par policier interposé (SPI), communément appelé *Suicide by Cop*, est une manifestation pouvant être observée lors d'une intervention policière. Différents auteurs définissent le SPI comme une méthode de suicide par laquelle une personne agit délibérément d'une manière menaçante vis-à-vis un représentant des forces de l'ordre, dans l'intention claire et consciente de provoquer une réponse mortelle. Dans ces situations particulières, le sujet « utilise » le policier est en tant qu'arme pour mettre fin à ses jours, et non comme une ressource d'aide.

Les quelques études qui portent sur la question rapportent qu'environ le tiers des interventions policières impliquant le recours à l'arme à feu seraient liées à des tentatives de SPI. Qu'en est-il au Québec ?

## Étude

Dans le cadre d'une étude portant sur le travail policier ayant mené à une enquête indépendante, 143 dossiers d'enquête faisant suite à des événements ayant eu lieu de 2006 à 2010 ont été analysés. L'objectif était de dresser un portrait général des événements et de faire émerger les tendances quant aux individus impliqués, aux caractéristiques situationnelles de l'intervention, à la dynamique de résistance et à l'emploi de la force. Parmi les dossiers analysés, 47 événements impliquaient l'usage d'une arme à feu par les policiers. Afin de déterminer la proportion d'entre eux reliés une tentative de suicide par policier interposé, les 5 critères suivant développés par l'équipe de Kesic (2012) ont été utilisés :

- 1) **Manifeste ses intentions suicidaires** avant ou pendant l'événement (ex. : informe ses proches, laisse une lettre expliquant ses gestes);
- 2) **Pose des gestes démontrant ses intentions** de suicide (ex. : pointe son arme sur sa tempe ou menace de se poignarder);
- 3) **Verbalise son désir d'être atteint mortellement** lors d'une confrontation avec des policiers, ou confie à des proches son intention de provoquer des policiers à cette fin;
- 4) **Possède (ou semble posséder) une arme** qui peut causer des lésions mortelles réelles;
- 5) **Provoque une escalade de moyens** par les policiers afin qu'ils utilisent leur arme à feu pour se protéger ou protéger des civils sur les lieux.

Pour déterminer la présence probable d'une tentative de SPI, les cinq critères sont requis.



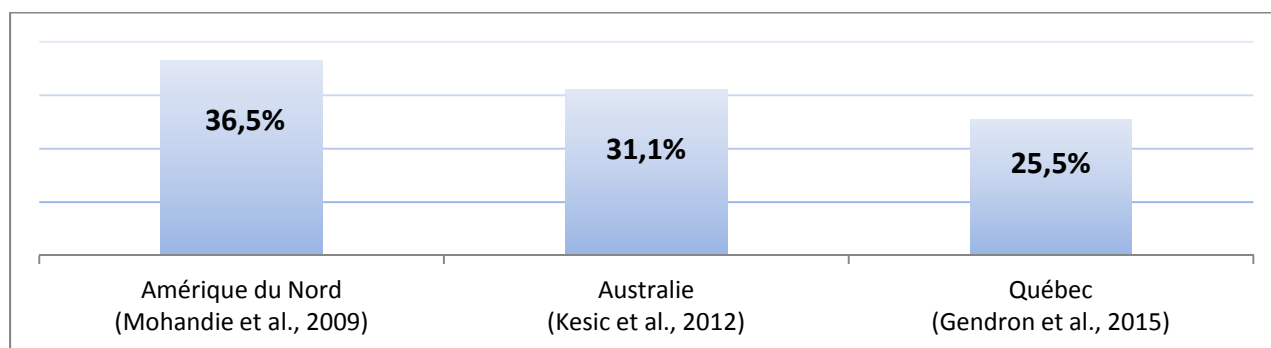
Les informations permettant d'établir la présence des critères ont été repérées à partir des éléments de preuve contenus dans chacun des 47 dossiers d'enquêtes consultés (ex. : rapports d'enquête, déclarations des policiers impliqués, déclarations de témoins civils, rapports d'événements, conclusion des pathologistes). Ainsi, les données présentées sont une estimation conservatrice du phénomène au Québec tributaire des informations consignées dans les dossiers d'enquête. Rappelons que l'objectif d'une enquête indépendante n'est pas de déterminer systématiquement la cause des agissements d'une personne, mais bien les circonstances ayant causé des blessures graves ou un décès lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police.

## Principaux résultats

### Ampleur du phénomène

Parmi les 47 événements impliquant le recours à l'arme à feu par les policiers, 25,5 % seraient liés à des tentatives de SPI, soit 12 événements. D'autres cas analysés rencontraient trois ou quatre des cinq critères de détection, et pouvaient laisser sous-entendre les intentions suicidaires des individus impliqués lorsqu'ils ont commis une agression ou tentative d'agression grave envers les policiers. Toutefois, par souci de rigueur, ils n'ont pas été établis comme étant des cas de SPI. C'est donc au moins un événement policier avec coups de feu sur quatre au Québec qui serait relié à une tentative de SPI (voir Figure 1). Les travaux menés en Amérique du Nord (principalement aux USA) par l'équipe de Mohandie (2009) ont quant à eux déterminé que 36,5 % des événements policiers avec coups de feu étaient des tentatives de SPI alors que ce taux est établi à 31,1 % en Australie par l'équipe de Kesic et coll. (2012) en utilisant les mêmes critères.

**Figure 1. Prévalence des tentatives de SPI lors d'événements policiers avec coups de feu**



### Portrait des individus impliqués

L'analyse approfondie des dossiers d'enquête reliés à ces événements a aussi permis de faire ressortir que tous les individus impliqués sauf un étaient de sexe masculin. Tous avaient des antécédents judiciaires, ils n'en étaient donc pas à leurs premiers démêlés avec des policiers. La très grande majorité avait aussi des antécédents suicidaires (10/12 individus), une consommation d'alcool ou drogue problématique connue par leur entourage (10/12 individus), ou des troubles de santé mentale (8/12 individus). Lors des événements, 10 des 12 individus avaient consommé de l'alcool ou des stimulants. Lorsque comparé aux autres études ayant traité la question, le portrait des individus ayant commis une tentative de SPI au Québec est semblable à celui observé ailleurs.

Une fois sur deux, l'appel à l'origine de l'intervention policière impliquait une personne aux prises avec des conflits familiaux ou conjugaux. Ce portrait avait aussi été mis en lumière dans d'autres études. À leur arrivée, les policiers ont

rapidement été confrontés à des individus armés, la plupart du temps munis d'une arme blanche (9/12 individus), qui ont tenté volontairement de commettre une agression dans l'intention d'être mortellement atteints par des projectiles policiers. La durée d'intervention est très courte, laissant peu de temps aux policiers pour tenter de désamorcer la crise. Calculée à partir du moment où les policiers arrivent sur les lieux, jusqu'au moment où les soins de secours sont administrés, la durée d'intervention varie de 2 à 115 minutes selon les contextes opérationnels (avec ou sans recours à un groupe d'intervention spécialisé), mais la plupart ont une durée inférieure à 10 minutes. Enfin, 7 des 12 individus impliqués sont décédés des suites des événements.

### Trois types de situations

Une étude menée par Homant et Kennedy (2000) a fait ressortir l'existence de trois catégories de situations reliées à des tentatives de SPI qui ont aussi été trouvées parmi les 12 événements analysés. La première catégorie, et la plus répandue, implique des individus qui commettent une tentative de SPI dite « spontanée ou impulsive ». Il s'agit d'individus en colère et paniqués en raison de l'intervention policière qui se déploie autour d'eux et qui adoptent des conduites suicidaires de manière impulsive « *la goutte qui fait déborder le vase* ». Très souvent, ces individus avaient confié à des proches quelques temps avant les événements qu'ils préféreraient mourir plutôt que de retourner dans le processus judiciaire. Ce sont des individus qui estiment n'avoir plus rien à perdre. Dans les événements analysés, 7 individus sur 12 ont commis une tentative de SPI de manière spontanée.

Une autre catégorie de situations est représentée par les tentatives de SPI dites « planifiées ». Ces événements impliquent des individus suicidaires qui planifient de manière délibérée d'utiliser des policiers comme moyen de suicide. Lors de ces événements, l'incident ou le délit à l'origine de l'intervention policière est commis dans l'unique but d'attirer les policiers afin de mettre leur plan à exécution. Dès leur arrivée, les policiers sont rapidement confrontés à un individu armé et agressif qui demande expressément « *d'être tiré* ». Dans les événements analysés, 2 individus sur 12 ont mis à exécution un plan suicidaire impliquant initialement le recours à des policiers.

Enfin, la troisième catégorie de situations comprend des individus qui ont un « plan de suicide auto-infligé » amorcé (ex. : un suicide par pendaison ou par empoisonnement), mais qui se transforme en tentative de SPI lors de l'arrivée des policiers. Ce sont des individus qui sont dérangés par les policiers dans leur plan suicidaire et qui se tournent vers eux de manière agressive pour parvenir ultimement à leurs fins. Dans les événements analysés, 3 individus sur 12 avaient planifié un passage à l'acte auto-infligé qui s'est terminé en tentative de SPI à l'arrivée des policiers.

### Recommandations

Ces travaux ont fait ressortir que l'intervention policière auprès des personnes suicidaires comporte de nombreux enjeux. Au moment d'intervenir, les policiers font face à des individus en détresse, intoxiqués, atteints de troubles mentaux, agités et agressifs. Ces individus armés mettent volontairement la sécurité des policiers ou d'autres personnes en danger dans un dessein suicidaire. Les policiers disposent de peu d'informations et doivent intervenir avec une compression temporelle importante.

L'équipe de Kesic (2012) propose des recommandations qui constituent des pistes intéressantes pour réfléchir à des stratégies permettant d'améliorer l'intervention policière auprès de ces individus vulnérables. Notamment, il est suggéré de développer un partenariat avec des acteurs du système de santé afin de collaborer conjointement à la formation sur l'intervention policière en santé mentale. Il est aussi recommandé d'établir un protocole de référencement et de partage d'informations concernant les individus à haut risque (santé mentale, antécédents suicidaires et criminels). À un autre niveau, il est recommandé d'optimiser la formation policière par l'enseignement d'aptitudes verbales adaptées à une clientèle atteinte de troubles mentaux et par l'entraînement à la maîtrise de soi en situation de stress. Enfin, Kesic et ses

collaborateurs suggèrent de développer des stratégies visant à augmenter la durée de l'intervention de sorte à offrir une meilleure fenêtre d'opportunité aux policiers pour désamorcer la situation de crise.

## Retombées de l'étude

En plus d'avoir documenté le phénomène au Québec, les premières retombées de l'étude ont permis à l'École d'intégrer cette problématique dans les activités de formation par le biais d'une mise en situation où les aspirants policiers sont confrontés à un individu qui tente de commettre une tentative de SPI. Ils peuvent donc mettre à l'épreuve les aptitudes verbales qui leur sont enseignées notamment axées sur la désescalade et la résolution de conflits. Cette nouvelle mise en situation offre également l'opportunité aux aspirants policiers de s'entraîner à la maîtrise de soi en situation de stress.

## Références

- Gendron, A., Poulin, B., Paquette, E., & Prince, J. (2015, Octobre). Le suicide par policier interposé : un enjeu pour l'intervention policière. *37e Colloque biennal de la Société de criminologie du Québec*. Centre des congrès du Château Mont-Sainte-Anne de Beauport, Québec.
- Gendron, A., Paquette, E., Poulin, B., Desaulniers, M., & Bélanger, D.-C. (2015). *Le travail policier lors d'intervention ayant mené à une enquête indépendante*. Rapport de recherche réalisé pour le ministère de la Sécurité publique du Québec. École nationale de police du Québec, 243 pages.
- Homant, R. J., & Kennedy, D. B. (2000). Suicide by police: a proposed typology of law enforcement officer-assisted suicide. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 23(3), 339-355.
- Kesic, D., Thomas, S. D. M., & Ogloff, J. R. P. (2012). Analysis of fatal police shootings: Time, space, and suicide by police. *Criminal Justice and Behavior*, 39(8), 1107-1125.
- Mohandie, K., Meloy, J. R., & Collins, P. I. (2009). Suicide by cop among officer-involved shooting cases. *Journal of Forensic Sciences*, 54(2), 456-462.

Pour citer ce document :

Gendron, A., & Poulin, B. (2016). *Le suicide par policier interposé: un regard sur les événements québécois*. École nationale de police du Québec : Centre de recherche et de développement stratégique, 4 pages.

Centre de recherche et de  
développement stratégique

Direction du développement  
pédagogique et des savoirs

École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) Canada J3T 1X4  
819 293-8631  
[crds@enpq.qc.ca](mailto:crds@enpq.qc.ca)  
[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

Québec 



# Conduites suicidaires: les cas de suicide par policier interposé

Par Annie Gendron Ph. D., chercheure

COMITÉ MIXTE EN SANTÉ MENTALE

28 mars 2018

# La mortalité par suicide au Québec

- En 2014, 1 125 suicides ont été enregistrés au Québec (Thibodeau & Perron, 2017).
  - Taux de 13,4 / 100 000 habitants
  - Taux à la baisse depuis 2000, mais stable actuellement
- Plus d'hommes que de femmes commettent un suicide (3X plus à risque)
  - Taux de 20,2 / 100 000 habitants 
  - Taux de 6,7 / 100 000 habitants 

Âge critique =  
45 à 64 ans



# La tentative de suicide



- La décision du passage à l'acte est rarement instantanée.
  - Processus marqué par des périodes d'ambivalence qui varient selon les personnes et les circonstances (Séguin & Huon, 1999).
- Des événements de vie stressants peuvent provoquer un état de crise suicidaire chez les personnes vulnérables (Walter, 2003).
  - La goutte qui fait déborder le vase...
  - Crise psychique où la mort apparaît progressivement comme étant la seule issue pour mettre fin à la souffrance



# Tentatives de suicide en présence policière



- Populations vulnérables au suicide (St-Yves & Collins, 2011) :
  - Personnes souffrant de troubles mentaux
  - Toxicomanes
  - Autochtones
  - Détenus
- Caractéristique commune : **suicide impulsif**
  - Élément déclencheur s'étant habituellement produit dans les 24 heures précédant le drame
  - Commis plus souvent sous l'effet de la colère que de la tristesse

# Facteurs contextuels reliés aux conduites suicidaires auto-agressives (Michaud, St-Yves, & Guay, 2008)

- Analyse de 534 interventions policières menées auprès de preneurs d'otages, personnes barricadées, personnes suicidaires:

Risque  
suicidaire élevé

Individu appelle lui-même le 911

Élément déclencheur relié à une crise familiale ou conjugale

Antécédents suicidaires et psychiatriques

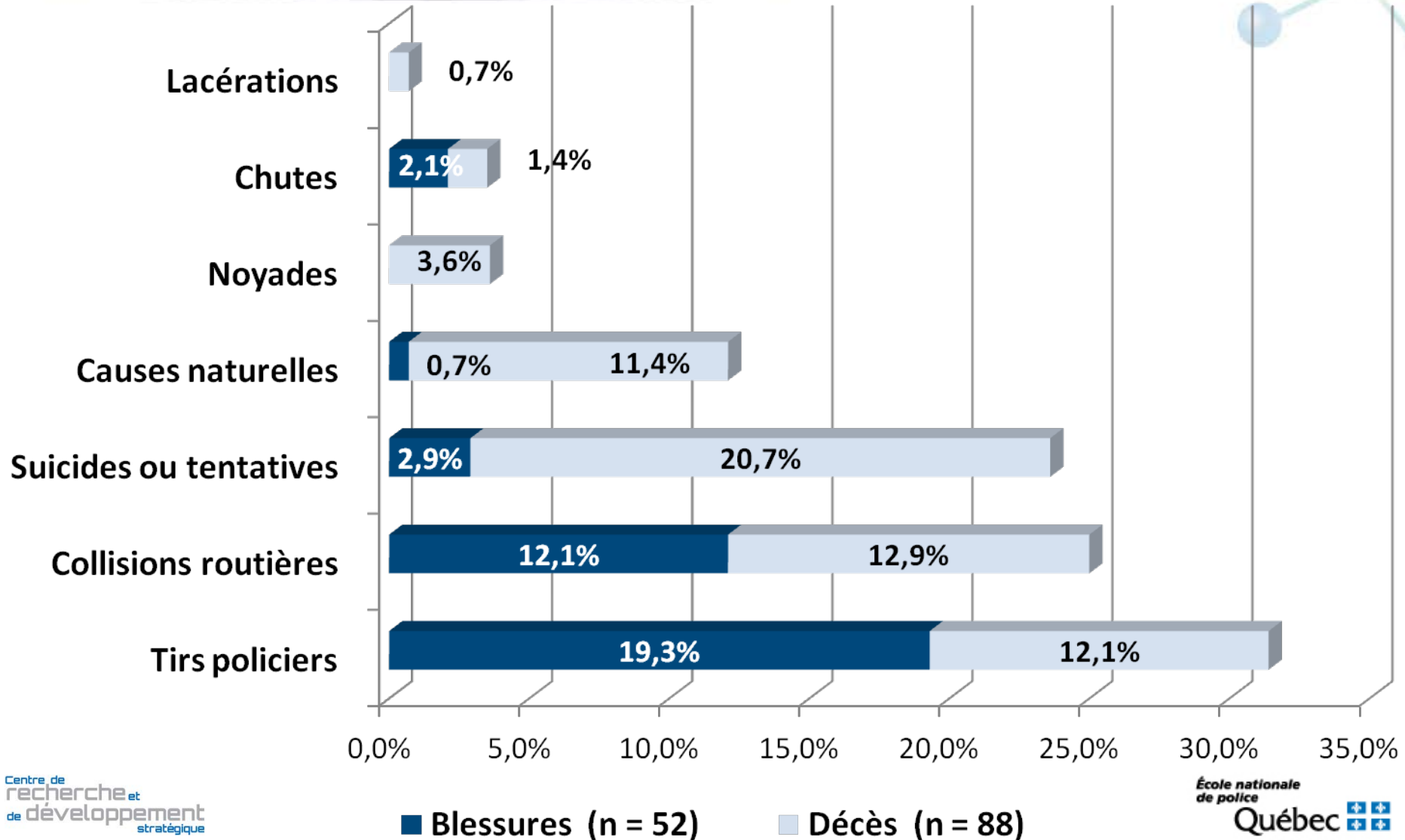
- 3 à 5 fois plus de risque de manifester des conduites auto-agressives



# Cartographie des regroupements de circonstances des 143 événements



# Principales causes de blessures ou décès chez les sujets



# Portrait des 42 sujets associés aux suicides ou tentatives hors détention



## • 42 sujets impliqués lors des événements

- 41 sujets sur 42 sont des **hommes**
- Âge moyen de **42,7 ans**
- 88,1 % sont des **antécédents suicidaires**
- 80,9 % sont **judiciarisés**

**Portrait le plus sombre observé...**

## • 92,8 % avaient un état de conscience altéré

- 78,6 % sont affectés par un problème de **santé mentale**
- 66,7 % sont **intoxiqués** dont certains très sévèrement
  - Alcoolémie moyen = 134,9 mg/100 ml de sang
  - varie de 42 à 386 mg/100 ml de sang

# Déroulement des 42 événements avec suicide ou tentative hors détention



## • Des interventions imprévisibles

- 92,9 % surviennent lors d'interventions spontanées
- 40,5 % des motifs initiaux d'intervention **n'étaient pas reliés** à des appels pour personnes en crise suicidaire
- 45 % des appels indiquaient la présence d'un sujet armé, mais c'est plutôt **88,1 %** des sujets qui étaient **armés** à l'arrivée des policiers

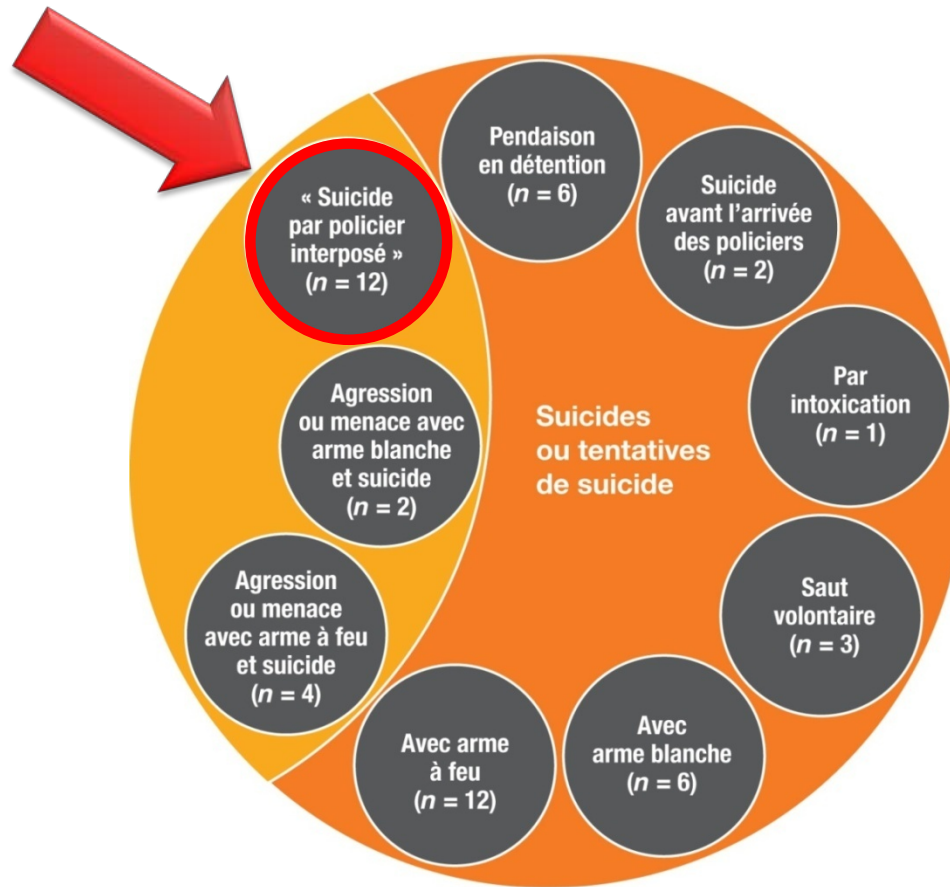
## • Recours aux équipes spécialisées 1 fois sur 4

## • Durée d'intervention très courte

- Varie de 1 minute à 9 h 41 minutes selon les contextes

opérationnels

# Regard sur les caractéristiques des événements québécois



# Suicide par policier interposé (SPI)

« Méthode de suicide par laquelle une personne agit délibérément d'une manière menaçante vis-à-vis un représentant des forces de l'ordre, dans l'intention de provoquer une réponse mortelle »

(Kesic et al, 2012; Lindsay & Lester, 2004; Lord, 2012, Mohandie et al, 2009, Neitzwl & Gill, 2011; O'Hara, 2010).

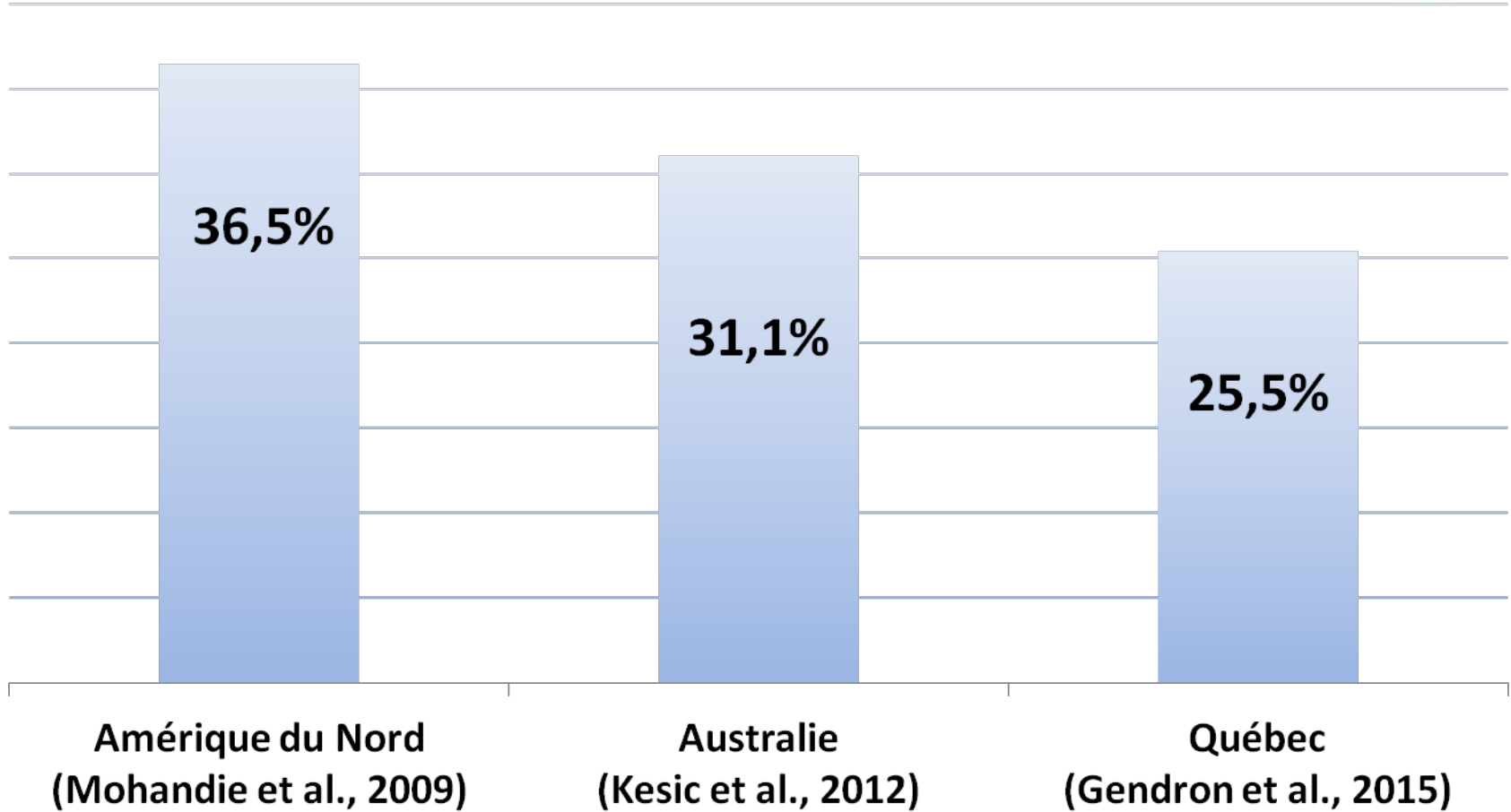
- Le policier est « utilisé » en tant qu'arme pour mettre fin à ses jours, et non comme une ressource d'aide

(Lindsay & Dickson, 2004; Tellier, 2014).

# Critères (Kesic et al., 2012)

- 1) **Manifeste ses intentions suicidaires** avant les événements ou pendant l'événement;
- 2) **Pose** des gestes qui **démontrent ses intentions de suicide** pendant l'événement;
- 3) **Verbalise son désir d'être atteint mortellement** lors d'une confrontation avec des policiers, ou confie à des proches son intention de provoquer des policiers à cette fin quelques temps avant les événements;
- 4) **Possède (ou semble posséder) une arme** qui peut causer des lésions mortelles réelles;
- 5) **Provoque une escalade de moyens** par les policiers afin qu'ils utilisent leur arme à feu pour se protéger ou protéger des civils sur les lieux.

# Statistiques connues





# Facteurs de risque du SPI (Dewey et al., 2013, Miller, 2015; Mohandie et al., 2009,)

- Sexe = Hommes
- Âge = entre 20 et 30 ans
- Antécédents suicidaires
- Atteint de troubles mentaux
- Historique d'abus de drogues et d'alcool
- Déjà eu des démêlés avec la police
- Crise souvent précipitée par une rupture conjugale

# Profil des sujets impliqués ( $n = 12$ )

Caractéristiques	<i>n</i>	%
Sexe	11/12 hommes	91,7
Origine ethnique	8/12 caucasiens	66,7
Antécédents judiciaires	12/12	100
Antécédents suicidaires connus	10/12	83,3
Troubles de santé mentale connus	8/12	66,7
Consommation de substances problématique connue	10/12	83,3
Intoxiqué lors de l'événement	10/12	83,3

# Description des événements (1)

## Motif initial (appel):

- Individus suicidaires ( $n = 3$ )
  - Dont 1 en rupture conjugale
- Conflit conjugal ( $n = 3$ )
- Individus « mandat » ( $n = 3$ )
  - 2 conflits conjugaux
  - 1 suspect d'homicide
- Vols qualifiés ( $n = 2$ )
- Prise otage, barricadé armé ( $n = 1$ )

50% des événements impliquaient une personne aux prises avec des conflits conjugaux

# Description des événements (2)

- Les sujets ont foncé vers les policiers munis :
  - D'une arme blanche ( $n = 9$ )
  - D'une arme de poing ( $n = 3$ ) - 2 étaient munis d'une arme de type « air soft »
  - Distance de tir variant de 1 m à 10 m (75 % des cas  $\leq 3,5$  m)
- 60 % des événements ont une durée < à 10 minutes
  - Étendue: 2 à 115 minutes
- 50% des événements impliquent 3 policiers ou -
  - Étendue: 2 à 17 policiers interviennent sur les lieux
- 7/12 sujets sont décédés à la suite des événements

# Trois catégories de SPI (Homant & Kennedy, 2000)

## 1. Spontanés ou impulsifs

- Individus en colère et paniqués qui adoptent des conduites suicidaires de manière impulsive.

## 2. Planifiés (plan initial SPI)

- Individus en crise suicidaire qui planifient utiliser des policiers comme moyen de suicide.
- Dans la majorité des cas, l'incident à l'origine de l'intervention policière est planifié pour attirer les policiers.

## 3. Planifiés (plan initial auto-infligé)

- Individus en crise suicidaire qui amorcent une tentative, mais qui délèguent la responsabilité aux policiers.

# Vignette 1: Cas-type (impulsif)

- Un policier repère un homme recherché pour avoir proféré des menaces de mort à son ex-conjointe. Ce dernier est au volant d'un véhicule. Le policier tente de l'intercepter, mais l'homme ne s'immobilise pas. Une poursuite débute.
- Après cinq minutes, le fuyard traverse un tapis clouté installé plus loin par d'autres policiers appelés en renfort. Malgré les crevaisons, il continue et accélère.
- Un policier repart derrière lui et effectue un dépassement pour se positionner à la hauteur du véhicule en fuite. Une collision survient provoquant la sortie de route du fuyard après une poursuite de 73 km.
- Quatre véhicules de police s'immobilisent autour du véhicule de l'homme qui sort muni d'un couteau.
- Un policier lui ordonne de laisser tomber son couteau et de ne pas bouger, mais l'homme n'obtempère pas. Il fonce plutôt dans sa direction en criant « *Tire-moé* ».
- Craignant pour sa sécurité, le policier fait feu à deux reprises vers l'homme à une distance de deux mètres.

# Vignette 2 : cas-type (planifié-plan initial SPI)

- Un homme suicidaire entre dans une maison et prend les occupants en otage. Il exige que ces derniers appellent la police et mentionne clairement qu'il veut se faire tirer.
- Le répartiteur discute avec l'homme en crise. Il dit ne pas avoir l'intention de faire du mal à ses otages mais, dans la même conversation, il dit avoir l'intention de tirer sur tout ce qui bouge. Le répartiteur remarque que l'homme est intoxiqué (bouche pâteuse).
- Plusieurs policiers se rendent sur les lieux où un périmètre est érigé.
- L'homme fait quelques aller-retour à l'extérieur de la maison en pointant son arme vers les policiers.
- Un des policiers lui ordonne à plusieurs reprises de baisser son arme et de ne pas bouger sans quoi il devra faire feu. L'homme fait fi des consignes et se dirige vers le périmètre avec son arme pointée en direction des policiers.
- Un des policiers fait feu à deux reprises à une distance de dix mètres et atteint l'homme.

# Vignette 3: cas-type (planifié-plan initial auto-infligé)

- En soirée, un homme suicidaire ingurgite une grande quantité de médicaments devant sa conjointe qui appelle immédiatement le 911.
- Deux policiers arrivent suivis de deux ambulanciers qui les informent que l'homme serait armé et dangereux. Ils entrent et repèrent l'homme dans l'entrée de l'immeuble.
- Ce dernier paraît irrité par l'éclairage du policier et lui ordonne de partir. Il entre ensuite à l'intérieur et saisit une chaise qu'il lance sur le policier.
- Il est agité et court dans l'appartement. Il refuse d'être transporté à l'hôpital.
- Un troisième policier arrive sur les lieux. Au même moment, l'homme saisit un couteau de cuisine qu'il pointe agressivement vers le policier en demandant d'être tiré. Les policiers répètent à l'homme de lâcher son couteau et de se calmer.
- Soudain, l'homme enjambe un sofa et s'élançe, couteau dans les airs, vers les policiers qui sont à une distance de 1,8 m. Les trois policiers font feu et atteignent l'homme.





# Conclusions générales

# En résumé,

- Phénomène du suicide par policier interposé est présent au Québec.
  - Profil des individus impliqués très semblable à ce qui est observé dans d'autres études.
- L'intervention policière auprès de personnes suicidaires comporte de nombreux enjeux:
  - Individus en détresse, intoxiqués, atteints de troubles mentaux, agités, agressifs
  - Individus armés qui mettent volontairement la sécurité des policiers et d'autres personnes en danger
  - Compression temporelle au moment de l'intervention



# Recommandations selon Kesic et al. (2012)



- Améliorer la formation concernant la gestion des suspects agités, ceux qui présentent un trouble de santé mentale et /ou qui sont sous l'influence de SPA.
- Développer un partenariat avec les acteurs du système de santé afin de collaborer conjointement à la formation sur l'intervention police/santé mentale.
- Établir un protocole de référencement et de partage d'informations concernant les individus à haut risque (santé mentale, antécédents suicidaires et criminels).

# Recommandations (suite) – Kesic et al. (2012)

- Entraînement à la maîtrise de soi en situation de stress
- Enseignement d'aptitudes verbales
  - Résolution de conflits, désescalade
  - Formation sur la santé mentale (communiquer avec des personnes atteintes de troubles mentaux)
- Augmenter la durée de l'intervention policière
  - Stratégies pour étirer le temps

Direction du développement stratégique et de la recherche  
École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville,  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Annie Gendron, Ph.D.  
819 293-8631, poste 6473  
[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

Merci !

# Suicidal Behaviours: Suicide by Cop Cases

By Annie Gendron Ph. D., researcher

COLLOQUE DES DIRECTEURS DE POLICE AUTOCHTONE DU QUÉBEC

June 12, 2018

# Death by Suicide in Quebec

- In 2015, there were 1,128 suicides in Quebec

(Lévesque, Gagné, Pelletier et Perron, 2018).

- Rate of 13.2 / 100,000 population
- Rate has dropped since 2000, but is presently stable

- Males are more than 3 times as likely to commit suicide as females

– Rate of 19.6 / 100,000 population



– Rate of 6.9 / 100,000 population



- In First Nations, rate is twice the national average

- Inuit communities: 6 to 11 times higher



# Suicide Attempt



- The decision to commit the act is rarely a hasty one
  - Process marked by ambivalence periods that vary depending on the persons and circumstances (Séguin & Huon, 1999).
- Stressful life events may cause a suicidal state in vulnerable persons (Walter, 2003).
  - The straw that breaks the camel's back...





# Attempted Suicide in Police Presence



- Suicide and vulnerable populations (St-Yves & Collins, 2011) :
  - People with mental disorders
  - Drug addicts
  - Aboriginals
  - Prisoners
- Common characteristic: **impulsive suicide**
  - The trigger occurred within 24 hours of the tragedy
  - More often committed out of anger than sadness

# Contextual Factors Related to Self-Aggressive Suicidal Behaviours

(Michaud, St-Yves, & Guay, 2008)

- Analysis of 534 police interventions involving hostage takers, barricaded persons, suicidal persons:

High Suicidal  
Risk

Individual calls 911 himself

Trigger related to a family or marital crisis

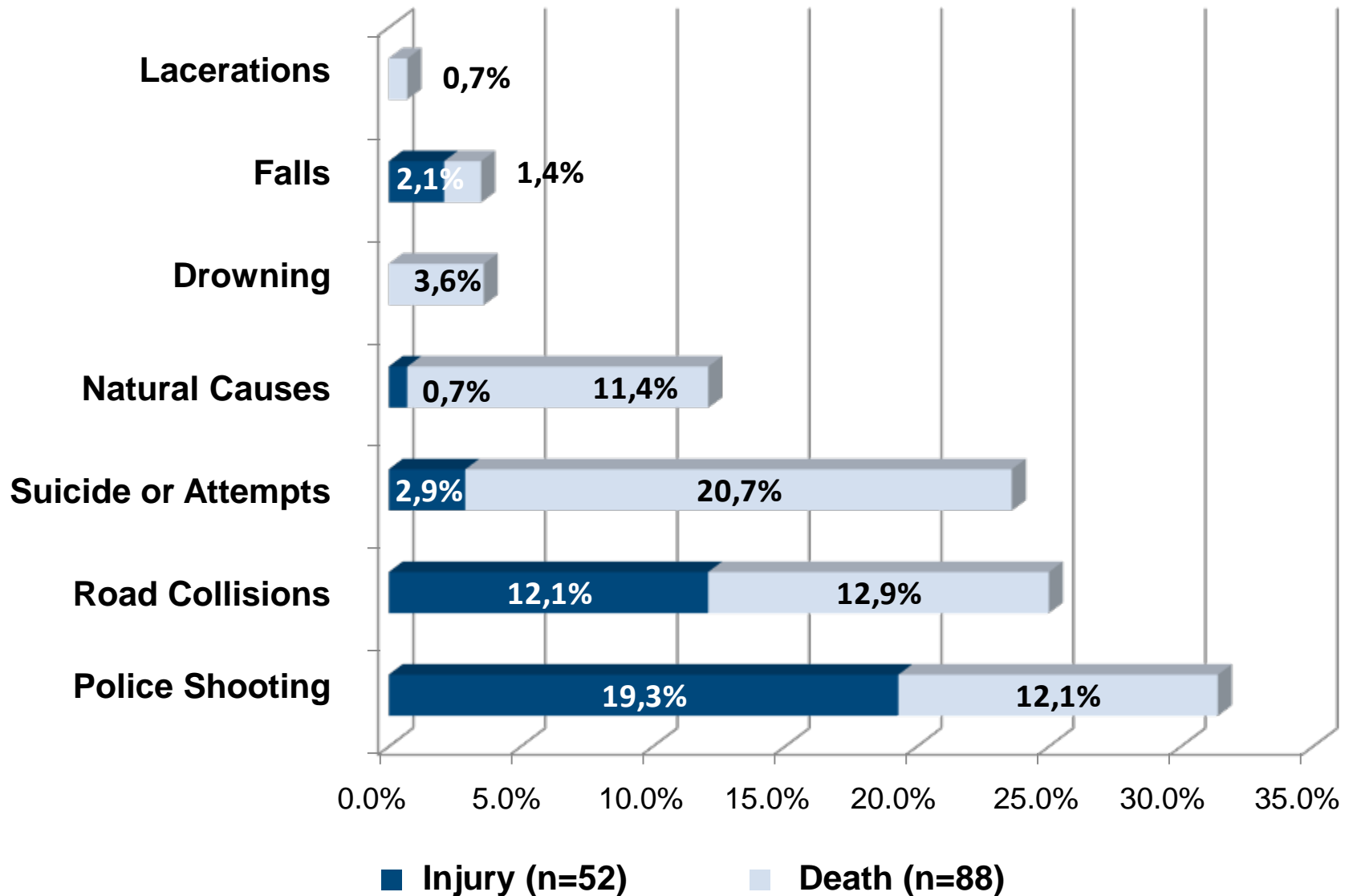
Suicidal and psychiatric history

– 3 to 5 times more at risk of displaying self-aggressive behaviours

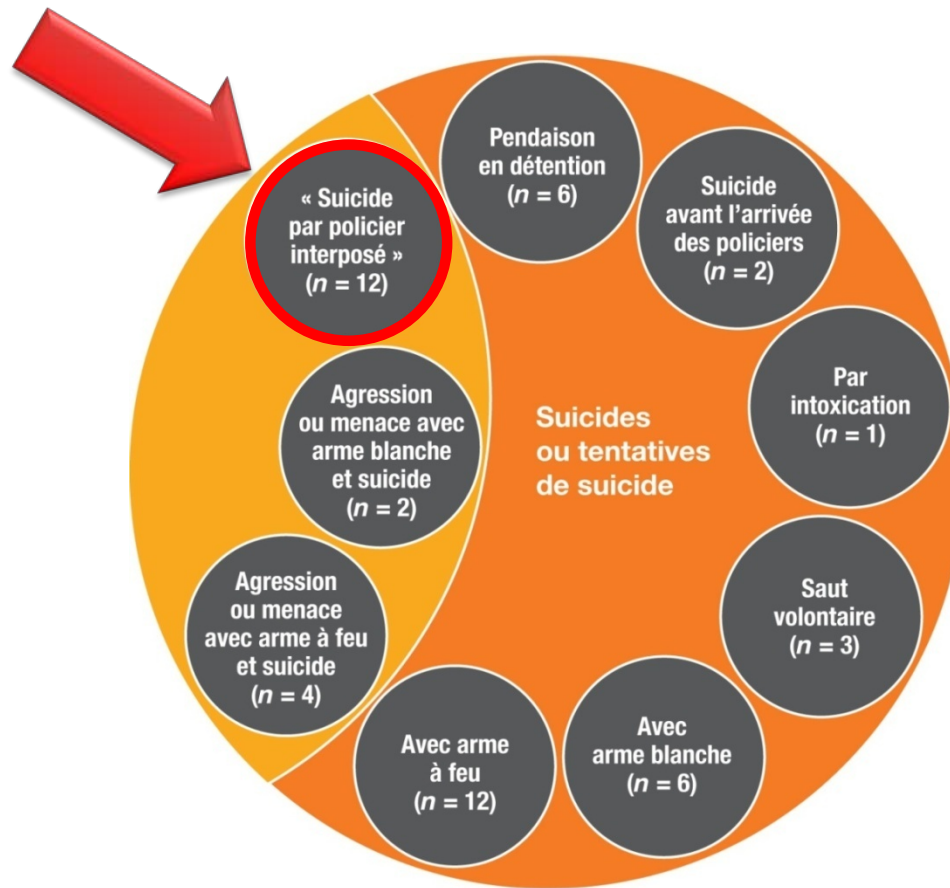
# Grouping of the Circumstances of the 143 Events



# Leading Causes of Injury or Death in Subjects



# A Look at the Characteristics of the Quebec Events



# Suicide by Cop (SBC)

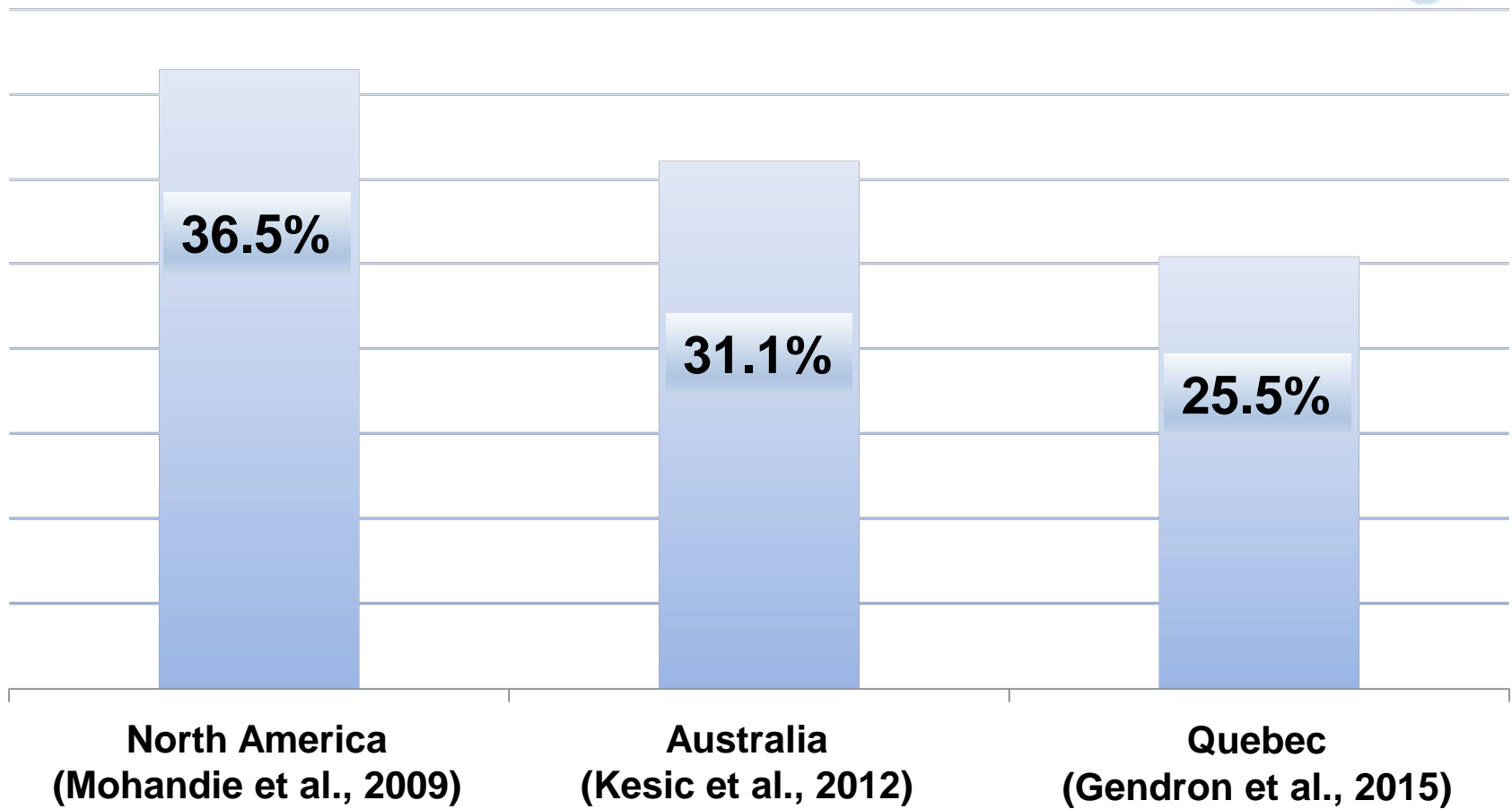
“Method of suicide that occurs when an individual intentionally engages in threatening behaviour toward a law enforcement officer with the intent to precipitate the use of deadly force by law enforcement personnel towards that individual.” (Kesic et al, 2012; Lindsay & Lester, 2004; Lord, 2012, Mohandie et al, 2009, Neitzel & Gill, 2011; O’Hara, 2010).

- The police officer is “used” as a weapon to kill him, and not as a help resource (Lindsay & Dickson, 2004; Tellier, 2014).

# Criteria (Kesic et al., 2012)

- 1) **Communication of suicidal intent** prior to and during the event;
- 2) **Gesture of suicidal intent** during the event;
- 3) **Verbalization of their desire for police to shoot them** during a confrontation with police officers, or telling family or friends some time before the event that it is their wish to be shot by the police;
- 4) **Possession of a deadly weapon or what appeared to be a deadly weapon**;
- 5) **Evidence that they escalated the encounter** by provoking the police to shoot them in self-defence or defence of another person.

# Known Statistics





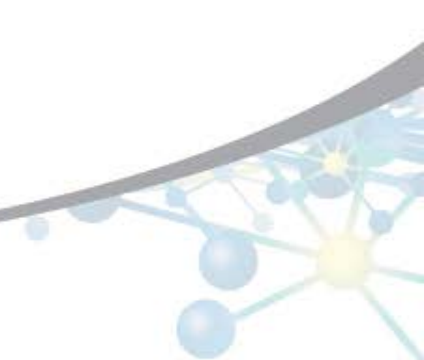
# SBC Risk Factors (Dewey et al., 2013, Miller, 2015; Mohandie et al., 2009, Patton, 2016)

- Gender = Men
- Age = between 18 and 35 years old
- Previous suicide ideation
- Mental illness
- History of substance abuse
- History of troubles with the police
- Crisis often precipitated by a breakup or by interpersonal conflict

# Profile of the Subjects Involved ( $n = 12$ )

Characteristics	<i>n</i>	%
Gender	11/12 male	91.7
Ethnicity	8/12 Caucasian	66.7
Criminal history	12/12	100
Known previous suicide attempts	10/12	83.3
Diagnosed mental illness	8/12	66.7
Known problematic substance abuse	10/12	83.3
Substance use at time of incident	10/12	83.3

# Description of the Events (1)



## Original reason (call):

- Suicidal individuals ( $n = 3$ )
  - 1 in a breakup
- Domestic disputes ( $n = 3$ )
- Individuals “warrant” ( $n = 3$ )
  - 2 domestic disputes
  - 1 suspect of homicide
- Robbery ( $n = 2$ )
- Hostage taking, barricaded and armed ( $n = 1$ )

50% of the events involved a person dealing with domestic disputes

# Description of the Events (2)

- Subjects advanced toward officers armed with a:
  - Knife ( $n = 9$ )
  - Handgun ( $n = 3$ ) - 2 had air soft type weapon
- Shooting distance varies from 1 m to 10 m (75%  $\leq$  3.5 m)
- 60% lasts less than 10 minutes
  - Range: 2 to 115 minutes
- 50% of the events involved 3 police officers or less
  - Range: 2 to 17 police officers intervene on the scene
- 7/12 subjects died following the events

# Three Categories of SBC (Homant & Kennedy, 2000)

## 1. Spontaneous or impulsive

- Angry and frantic individuals who adopt suicidal behaviours impulsively.

## 2. Planned (Initial plan: SBC)

- Individuals in suicidal crisis who plan on using police officers as a means to commit suicide.
- In most cases, the incident at the basis of the police intervention is planned to get police officers to come to them.

## 3. Planned (Initial plan: self-inflicted)

- Individuals in suicidal crisis who initiate a suicide attempt, but get the police to do the job for them.

# Case 1: Impulsive

- A police officer spots a man wanted for uttering death threats to his ex-spouse. He is driving a vehicle. The police officer tries to intercept him but the man does not stop. A pursuit ensues.
- After five minutes, the man drives on a spike strip set up by backup officers. Despite his tires being deflated, the man keeps driving and accelerates.
- A police officer starts chasing after him and passes the vehicle to position himself next to it. A collision ensues sending the driver off the road after a pursuit over 73 km.
- Four police vehicles stop around the man's car who gets out of his vehicle with a knife in his hand.
- A police officer orders him to drop the knife and not move but the man does not comply. Instead, he advances in his direction, yelling: "*Shoot me!*"
- Fearing for his safety, the police officer shoots the man twice from a two-metre distance.

# Case 2: Planned – Initial Plan: SBC

- A suicidal man enters a house and holds the occupants hostage. He demands that they call the police and clearly mentions that he wants to get shot.
- The dispatcher talks with the man in crisis. The man says that he has no intention of hurting his hostages but also mentions in the same conversation that he intends on shooting everything that moves. The dispatcher notices that the man is under the influence (slurred speech).
- Several police officers go to the scene where a perimeter is established.
- The man goes outside the house a few times pointing his firearm toward the police officers.
- On several occasions, one of the police officers orders him to lower his gun and to not move or he will have to shoot. The man does not listen and walks toward the perimeter with his firearm pointed at the police officers.
- One of the police officers shoots twice from a 10-metre distance and hit the man.

# Case 3 - Planned – Initial Plan: Self-Inflicted

- During the evening, a suicidal man swallows a large quantity of medications in front of his spouse who immediately calls 911.
- Two police officers arrive followed by two ambulance technicians who tell them that the man is probably armed and dangerous. They go in and find the man in the entrance of the building.
- The man seems to be angered by the light of the police officer and orders him to leave. Then he goes inside, grabs a chair and throws it at the police officer.
- He is agitated and is running across the apartment. He refuses to be transported to the hospital.
- A third police officer arrives on the scene. At the same time, the man grabs a kitchen knife, points it aggressively at the police officer while asking to be shot. The police officers keep telling the man to drop his knife and to calm down.
- Suddenly, the man jumps over the sofa and runs with the knife in the air toward the police officers who are at a distance of 1.8 m. All three police officers shoot and hit the man.





# General Conclusions

# In Summary

- The suicide by cop phenomenon is present in Quebec.
  - Profile of individuals involved very similar to what is observed in other studies.
- Police intervention with suicidal subjects involves a variety of issues:
  - Distressed, intoxicated, mentally ill, agitated, aggressive individuals
  - Armed individuals deliberately putting police officers' and other persons' safety at risk
  - Temporal compression at the time of the intervention
  - Lack of information...



# Recommendations According to Kesic et al. (2012)

- Improve training on managing incidents where individuals appear agitated, experiencing mental disorders and/or under the influence of drugs or alcohol.
- Develop a partnership with the health system actors to cooperate together to further training on police/mental health intervention.
  - Police-social worker joint intervention or Crisis Team Intervention
- Establish a protocol for referral information sharing regarding high risk individuals (mental health, suicidal and criminal history).

# Recommendations (continued) – Kesic et al. (2012)

- Self-control training in stressful situations
- Teaching of verbal skills
  - Conflict resolution, de-escalation
    - To propose solutions to the problems of the person
  - Training to communicate with people suffering from mental disorders)
- Increase the length of the police intervention
  - Strategies to stretch time

Direction du développement stratégique et de la recherche  
École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville,  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Annie Gendron, Ph.D.  
819 293-8631, poste 6473  
[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)

Merci !

Programme de formation initiale  
en patrouille-gendarmerie

## Structure et caractéristiques



*Document  
d'information*



Programme de formation initiale  
en patrouille-gendarmerie

**Structure et caractéristiques**

*Document d'information*



**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Table des matières

INTRODUCTION .....	V
<b>LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE (PFIPG).....</b>	<b>1</b>
La durée.....	2
Le lieu de la formation.....	2
La langue de formation .....	2
Le personnel formateur.....	2
Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER) .....	3
Les compétences du programme .....	3
Les stratégies de formation.....	4
L'approche par compétences .....	4
Le poste de police-école.....	4
Les principales formules pédagogiques .....	4
Les activités pédagogiques .....	4
Les formules pédagogiques.....	5
<i>Les sorties de patrouille et les rétroactions</i> .....	5
<i>La réflexion éthique</i> .....	5
<i>Les plateaux de simulation</i> .....	6
<i>Les ateliers thématiques et pratiques</i> .....	6
<i>La formation en ligne</i> .....	6
Les disciplines techniques.....	7
Les cours en intervention tactique.....	7
L'accompagnement de l'aspirant policier.....	8
Le coaching .....	8
Le tutorat .....	8
Le suivi comportemental.....	8
L'évaluation certificative des compétences.....	9
Les épreuves certificatives .....	9
L'attestation de réussite .....	9
<b>Annexe 1</b> — Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie .....	<b>11</b>
<b>Annexe 2</b> — Les objectifs et standards .....	<b>13</b>
<b>Annexe 3</b> — Thématiques abordées .....	<b>29</b>
<b>Annexe 4</b> — Fiche d'appréciation comportementale .....	<b>33</b>



## Introduction

---

### **L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques**

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.



## Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG)

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait par deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières d'une durée de trois ans\* et le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec (ENPQ) dont la durée est de quinze semaines. La réussite du PFIPG confère à l'aspirant policier le droit d'exercer la fonction de policier.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert l'ensemble des compétences de la formation générale et les compétences de base de la formation spécifique propre aux techniques policières. Au PFIPG, il mobilise et intègre ces compétences dans l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec, en plus d'y développer de nouvelles compétences.

Ces deux programmes s'appuient sur les orientations de la politique ministérielle « Vers une police plus communautaire » et sur la Loi sur la police. La politique ministérielle a permis d'établir une série de mesures s'inscrivant dans une volonté de moderniser la police, de la rendre plus professionnelle et plus près de la communauté. Les contenus de formation de ces deux programmes intègrent donc les grands principes de ladite politique, soit : le rapprochement avec le citoyen, le partenariat avec d'autres institutions, l'approche par la résolution de problèmes et le renforcement des mesures préventives. L'adoption de la Loi sur la police, en juin 2000, faisait également partie des objectifs poursuivis par la politique ministérielle en permettant d'actualiser la mission des corps policiers et d'établir le caractère communautaire de l'action policière. L'article 48 précise d'ailleurs que : [...] pour réaliser leur mission, les policiers doivent sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Dans cette optique, les contenus de formation sont constamment appelés à évoluer afin de s'adapter notamment aux nouvelles réalités sociales, aux recommandations émanant d'autorités diverses et aux nouvelles responsabilités liées à la fonction du patrouilleur.

Le présent document expose la structure et les caractéristiques principales du PFIPG. Il présente le cadre général dans lequel est placé l'aspirant policier tout au long de sa formation à l'ENPQ, l'approche pédagogique privilégiée, les compétences visées par le programme, les différentes stratégies de formation ainsi que l'évaluation certificative permettant d'attester de l'atteinte ou non des objectifs du programme.

---

\* Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), soit à une attestation d'études collégiales (AEC), selon si le candidat détient ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

---

## ■ La durée

Le programme de formation est d'une durée de 487,5 heures et s'échelonne sur une période de quinze semaines. À ce nombre s'ajoute « la semaine préparatoire », une quarantaine d'heures de travaux préparatoires obligatoires en ligne effectuées avant l'arrivée à l'ENPQ.

---

## ■ Le lieu de la formation

Les activités du PFIPG se déroulent principalement sur le campus dans les installations de l'ENPQ, à Nicolet. Des installations de pointe permettent de faciliter la mise en place de contextes se rapprochant de la réalité de travail du patrouilleur : plateaux de simulation et d'intervention tactique variés (appartements, commerces divers, etc.), parcs intérieurs et extérieurs, circuit routier, simulateur de conduite et de tir, dojos, gymnases, salles de classe, etc. Aussi, de nombreuses activités de simulation sont réalisées sur le territoire de Nicolet.

---

## ■ La langue de formation

L'ensemble des activités qui composent le programme se déroulent en français, sauf pour ce qui est du programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie destiné à la clientèle autochtone, qui peut être offert en français ou en anglais.

---

## ■ Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de policiers, mais aussi de personnel civil.

Les formateurs policiers proviennent des différents corps de police du Québec. Les policiers actifs détiennent un contrat de prêt de service, d'une durée de trois à cinq ans, consenti par leur employeur respectif. La durée limitée des contrats permet de maintenir un lien avec les réalités et les pratiques policières contemporaines. Les policiers retraités et les membres du personnel civil assurent la continuité en occupant des postes sur une période prolongée. Les formateurs non policiers détiennent une formation et une expérience reconnue notamment dans les domaines suivants : sociocommunitaire, légal, intervention physique, tir, conduite.

## ■ Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont partie intégrante de la formation. Plus spécifiquement, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration privilégiés pour les attitudes et les comportements professionnels compris dans les objectifs du programme et pour les valeurs de l'École (sous l'acronyme RIDER : Respect – Intégrité – Discipline – Engagement – sens des Responsabilités). L'internat permet d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. Le fait d'amener les aspirants policiers à vivre ensemble contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance et à favoriser l'entraide.

## ■ Les compétences du programme

Le but ultime du PFIPG est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du patrouilleur, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction. Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à permettre le développement des onze compétences ciblées réunies sous cinq dimensions :

### ■ Les activités policières

- ⇒ Prendre en charge un événement
- ⇒ Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention

### ■ Les techniques

- ⇒ Intervenir physiquement auprès des personnes
- ⇒ Utiliser le pistolet en situation de tir défensif
- ⇒ Conduire un véhicule de police

### ■ L'intervention tactique

- ⇒ Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force (Système d'analyse des interventions à risque - SAIR)
- ⇒ Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant
- ⇒ Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif
- ⇒ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier

### ■ Le contrôle de foule

- ⇒ Intervenir en maintien et rétablissement de l'ordre (MRO) – Cote d'alerte 1

### ■ L'engagement dans la formation

- ⇒ S'engager dans sa formation et sa profession

La description de chacune des compétences se situe dans la section des objectifs et standard.



## Les stratégies de formation

### L'approche par compétences

Le PFIPG est élaboré selon les principes fondamentaux de l'approche par compétences qui consiste à identifier les compétences inhérentes à l'exercice d'une profession et à les transposer dans le cadre d'un programme ou d'une activité de formation. Cette approche se caractérise également par les stratégies de formation employées, conçues pour favoriser la participation active de l'étudiant au développement des compétences visées par le programme.

### Le poste de police-école

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme. L'aspirant policier, dès son arrivée à l'École, signe un contrat d'engagement avec le poste de police Nicolet-ENPQ. Il y agit comme policier à part entière et évolue dans une structure physique (poste d'accueil, salles d'entrevue, salles d'écrou, etc.) et organisationnelle (directeur de poste, superviseurs, gradés, directives internes, activités de patrouille et de formation, etc.) s'inspirant de celles d'un véritable poste de police.

### Les activités pédagogiques

Les activités pédagogiques liées au poste de police Nicolet-ENPQ s'inscrivent dans une vision de l'apprentissage axée sur l'action et la réflexion sur l'action.

À cet égard, la simulation et la rétroaction sont les formules pédagogiques privilégiées dans la conception des activités de formation. Les mises en situation (avec comédiens professionnels) et les jeux de rôles (personnifiés par les aspirants policiers)\* permettent de placer l'aspirant policier dans un contexte se rapprochant le plus possible des tâches concrètes liées à la fonction de travail du patrouilleur. La rétroaction amène l'aspirant policier à porter un regard critique sur sa performance et celle de ses pairs, puis à en dégager des conclusions utiles à la progression de ses apprentissages.

---

\* Le comédien professionnel, présent dans de nombreuses mises en situation, joue un rôle important en réagissant, selon des balises préétablies, aux demandes de l'aspirant policier ainsi qu'aux attitudes et aux comportements de celui-ci en cours d'intervention. Les réactions du comédien permettent à l'aspirant policier de mesurer l'impact de ses actions, attitudes et comportements et de s'ajuster en cours d'intervention ou en cours de stage. La personnification de personnages par les aspirants policiers dans de nombreux jeux de rôle permet également à ces derniers de prendre conscience de l'impact des attitudes et comportements sur différentes clientèles et contribue, par le fait même, à développer de l'empathie envers les citoyens.

---

## Les formules pédagogiques

- Les sorties de patrouille et les rétroactions
- Les plateaux de simulation
- Les ateliers thématiques et pratiques
- La réflexion éthique
- La formation en ligne

---

### Les sorties de patrouille et les rétroactions

Au sein du poste de police Nicolet – ENPQ, l'aspirant policier fait partie d'une équipe de relève supervisée par un instructeur. Après avoir fait l'inspection de son véhicule, il se présente au **rassemblement** du matin où il reçoit des assignations et planifie sa journée en y intégrant des visées stratégiques. Il part ensuite pour la **patrouille** de son secteur d'intervention où il effectue une présence policière, répond aux appels en provenance du centre des télécommunications de l'ENPQ et prend en charge des interventions. Une courte rétroaction individuelle visant à renforcer ou recadrer l'aspirant policier sur certains éléments (points forts/points à améliorer, prise de décision, attitudes et comportements professionnels) est effectuée par un instructeur présent sur les lieux de l'intervention. La rétroaction individuelle permet à l'aspirant policier d'avoir un retour direct et immédiat sur sa performance tout en développant sa capacité à s'autoévaluer.

L'aspirant policier produit ensuite ses **rapports** et les remet en respectant les directives du poste. La rédaction des rapports fait l'objet d'un suivi particulier afin d'amener l'aspirant policier à rédiger avec soin et à compléter minutieusement le dossier relatif à son intervention.

Chaque journée de patrouille est suivie d'une **rétroaction de groupe** qui vise à renforcer la compréhension de l'aspirant policier relative à la prise en charge d'un événement. Les rétroactions de groupe permettent ainsi aux aspirants policiers de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir, puis d'en dégager des conclusions utiles pouvant orienter leurs futures interventions. Les interactions entre pairs contribuent grandement au cheminement d'apprentissage en favorisant, notamment, le partage des bonnes pratiques et la confrontation constructive des points de vue.

---

### La réflexion éthique

La réflexion éthique s'exerce principalement à travers des retours d'expérience qui reposent sur des interventions effectuées en cours de formation. Les retours d'expérience, complémentaires aux rétroactions de groupe, permettent à l'aspirant policier d'analyser ses interventions sous l'angle des facteurs qui ont influencé sa prise de décision : facteurs contextuels, organisationnels, légaux et personnels. Le programme propose trois retours d'expérience en plus d'une quatrième activité au

cours de laquelle des dilemmes éthiques hypothétiques sont analysés à travers le modèle du retour d'expérience. Ces activités suivent une progression qui vise à favoriser l'intégration du processus réflexif par l'aspirant policier et son transfert dans sa pratique policière.

---

### Les plateaux de simulation

Un plateau comporte habituellement trois simulations orientées sur un même thème. Chaque aspirant policier joue en alternance les rôles d'observateur, de policier contact, de policier couvreur et de suspect ou victime. Chaque simulation est suivie d'une rétroaction immédiate. Les aspirants policiers étant intervenus à titre de policiers sont appelés à commenter leur performance. Les autres aspirants policiers sont invités à porter un regard critique sur l'intervention à partir de critères et d'indicateurs spécifiques à la compétence et à la thématique. L'instructeur commente également la performance des deux policiers, puis se sert de ses observations pour soutenir l'explication de certains contenus spécifiques à la thématique susceptibles d'être intégrés dans la simulation subséquente. Le ratio d'encadrement d'un instructeur pour six ou neuf aspirants policiers permet un accompagnement personnalisé.

---

### Les ateliers thématiques et pratiques

Les ateliers thématiques sont utilisés pour favoriser l'intégration de contenus de formation, par exemple pour les contenus psychosociaux reliés aux réalités sociales.

Les ateliers pratiques visent le développement de certaines habiletés ou la maîtrise de procédures spécifiques. Par exemple, lors d'une activité de formation en *Maintien et rétablissement de l'ordre – Cote d'alerte 1*, les aspirants policiers expérimentent différentes techniques en adaptant leur niveau de force et leurs actions à la résistance des manifestants.

---

### La formation en ligne

La formation en ligne est utilisée en deux temps. D'abord, une période de trois semaines (40 heures) avant l'entrée à l'ENPQ est consacrée à la préparation de l'aspirant policier à son programme. Cette période, appelée « semaine 0 », présente une formation en ligne organisée et encadrée de préparation obligatoire pour tous les aspirants policiers ayant reçu la confirmation de leur date d'entrée à l'ENPQ. Au cours de cette période, l'aspirant policier s'engage à suivre un itinéraire de travail structuré intégrant des activités autonomes et des activités encadrées par un instructeur à des moments donnés. Ces activités visent notamment la mise à jour des notions collégiales, la connaissance des règles de vie à l'ENPQ ainsi que certaines notions préparatoires au PFIPG.

Durant la formation, les activités en ligne sont complémentaires aux activités en présence. Elles sont utilisées en préparation à une activité spécifique pour intro-

duire de nouveaux contenus ou en valider la compréhension, pour consulter la documentation et avoir accès à l'horaire quotidien.

L'École a recours à un environnement numérique d'apprentissage (Moodle) pour héberger l'ensemble de la documentation nécessaire à la réalisation des activités pédagogiques.

### **Les disciplines techniques**

Outre les activités policières se déroulant au poste de police-école, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite d'un véhicule de police et les techniques d'intervention physique, incluant le sauvetage nautique.

Des salles de simulation et d'entraînement particulier, telles que des dojos, un circuit routier, une salle de tir, des simulateurs de tir et de conduite, sont utilisées afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Dans chacune d'elles, l'aspirant policier fait face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

### **Les cours en intervention tactique**

En intervention tactique, l'aspirant policier apprend, à titre de premier intervenant, à effectuer un contrôle de périmètre ou à intervenir dans des situations impliquant un tireur actif. Il est soumis à plusieurs mises en situation recréant le plus possible la réalité policière lors d'interventions de cette nature. Au cours de celles-ci, il a à démontrer qu'il est en mesure d'appliquer, selon les circonstances, différentes techniques propres à ce domaine d'application. On pense notamment aux techniques d'entrée et d'observation et aux techniques de déplacement dans un corridor ou dans un escalier.

L'aspirant policier apprend également à intercepter un véhicule à risque élevé, à déployer un tapis clouté et à effectuer des poursuites de véhicule et des poursuites à pied.

Les activités pédagogiques liées à cette compétence s'appuient sur le *Modèle national de l'emploi de la force*, le cadre d'analyse CIOA/CI et le formulaire *Emploi de la force*. Elles visent essentiellement à amener l'aspirant policier à intervenir, notamment lors de situations simulées au simulateur de tir (le Système d'analyse d'intervention à risque ou le SAIR), en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation respectant les principes et techniques liés à l'emploi de la force. Les simulations permettent à l'aspirant policier d'intégrer un processus de prise de décision axé sur l'évaluation continue de la situation, la planification des actions et l'intervention sur les lieux. Elles amènent également l'aspirant policier à articuler sa prise de décision.

## L'accompagnement de l'aspirant policier

### Le coaching

Le rôle du formateur au PFIPG est d'accompagner l'aspirant policier dans le développement progressif des compétences visées. La stratégie d'enseignement privilégiée est celle axée sur le coaching. Concrètement, le « coach » encadre et anime des activités pédagogiques au cours desquelles il utilise différentes techniques d'animation qui encouragent la participation de l'aspirant policier, suscitent la réflexion et l'autoévaluation et l'amènent à trouver ses propres réponses aux situations problématiques qui lui sont proposées. Dans son rôle de coach, le formateur apporte les précisions nécessaires en vue de recadrer, de réorienter ou de mettre en évidence certaines notions théoriques et techniques susceptibles de soutenir l'aspirant policier vers l'atteinte des objectifs ciblés.

### Le tutorat

Le tutorat exercé auprès de l'aspirant policier permet de le guider dans l'intégration de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'École constitue également un élément important du succès de l'aspirant policier, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. L'instructeur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'aspirant policier, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci. En effet, il rencontre l'aspirant policier à trois reprises durant sa formation pour effectuer un suivi. Afin de s'y préparer, l'aspirant policier doit remplir un rapport de progression des apprentissages. Le tuteur en prend connaissance avant chaque rencontre pour guider la discussion et décider des mesures à prendre pour atteindre des objectifs visés.

### Le suivi comportemental

En raison des attentes élevées de la société et des corps de police à l'endroit des policiers, le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie tend à développer auprès des aspirants policiers des normes élevées de services professionnels et de comportements éthiques. Inspirée par le règlement sur la discipline interne des organisations policières, le Code de déontologie des policiers du Québec, les valeurs fondamentales attendues par la profession et les corps de police, l'École exerce auprès de l'aspirant policier un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien lié au tutorat, cet encadrement confronte néanmoins l'aspirant policier à des exigences en matière de conduite professionnelle requise par la profession policière. Il contribue à accompagner l'aspirant policier vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'aspirant policier, effectuée à l'aide de la *Fiche d'appréciation comportementale* (FAC), est également un repère important pour les corps de police lors de leur processus de recrutement (voir l'annexe 4).

---

## L'évaluation certificative des compétences

### Les épreuves certificatives

Réalisée en fin de parcours, l'évaluation certificative permet de juger du niveau d'atteinte des compétences visées par le programme. Les critères d'évaluation et leurs indicateurs sont tirés de ceux qui ont servi à apprécier la performance de l'aspirant policier tout au long de sa formation. L'évaluation certificative au PFIPG s'inscrit dans la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) qui encadre les pratiques d'évaluation à l'ENPQ.

L'évaluation certificative est composée de plusieurs épreuves permettant à l'aspirant policier de faire la démonstration de ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière couverts par le programme. Ainsi, l'aspirant policier est appelé à :

- démontrer sa capacité à patrouiller son secteur en effectuant ses assignations, en procédant à une interception et en rédigeant un constat d'infraction;
- démontrer sa connaissance de son territoire de patrouille à partir de mises en situation;
- répondre à un appel et à intervenir seul, à partir d'une mise en situation donnée, pour la prise en charge de l'événement;
- utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière;
- démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation;
- analyser les problématiques d'un secteur de patrouille et produire une résolution de problèmes sur le canevas proposé;
- démontrer sa capacité à intervenir physiquement auprès des personnes dans le respect du *Modèle national de l'emploi de la force*;
- consigner la preuve en lien avec l'événement pour lequel il est intervenu (rédaction adéquate des notes et du rapport approprié);
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite et en intervention physique;
- démontrer sa capacité à administrer les épreuves de coordination des mouvements (ECM), à interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

---

## L'attestation de réussite

À l'issue du programme, l'École atteste le degré de maîtrise des compétences de chaque aspirant policier en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences du programme est soulignée lors d'une cérémonie protocolaire.



## Annexe 1

## Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

**NOTE :** Le nombre d'heures indiqué dans le tableau est celui dédié à des activités précises liées chaque thématique. Cependant, plusieurs de ces énoncés de compétences ont été acquis lors du parcours collégial et sont réinvestis, de manière transversale, dans d'autres activités du programme de formation.

Énoncé des compétences	Durée	%
<b>Les activités policières</b>		<b>44 %</b>
Prendre en charge un événement	174 h 45 min	36 %
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention	44 h 45 min	9 %
<b>Les techniques</b>		<b>29 %</b>
Intervenir physiquement auprès des personnes	68 h 00 min	14 %
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif	39 h 30 min	8 %
Conduire un véhicule de police	38 h 00 min	8 %
<b>L'intervention tactique</b>		<b>12 %</b>
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant	16 h 30 min	3 %
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif	8 h 30 min	2 %
Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier	16 h 30 min	3 %
Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force (SAIR)	12 h 00 min	2 %
<b>Le contrôle de foule</b>		<b>4 %</b>
Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1	19 h 30 min	4 %
<b>L'engagement dans la formation</b>		<b>11 %</b>
S'engager dans sa formation et sa profession	49 h 30 min	10 %
<b>Total</b>	<b>487 h 30 min</b>	





## Annexe 2

### Les objectifs et standards

Rappelons d'abord qu'une compétence est définie à l'ENPQ comme un savoir-agir en conformité avec les exigences de la profession. Elle se traduit par la capacité d'une personne à accomplir avec succès son rôle et ses tâches professionnelles, et résulte de la mobilisation et de l'utilisation efficaces de ressources internes (habiletés, connaissances, attitudes) et externes (documents, pairs, ressources du milieu, etc.).

La présentation des objectifs et standards pour les compétences visées au PFIPG respecte la structure habituelle d'un programme élaboré par compétence. Cette méthodologie comporte un vocabulaire qui lui est spécifique et qui mérite d'être précisé afin d'en faciliter la consultation.

L'**énoncé de la compétence** permet de définir de manière globale la compétence visée.

Le **contexte de réalisation** permet de faire ressortir les moyens privilégiés pour favoriser le développement de la compétence.

Les **éléments de la compétence** apportent les précisions nécessaires à la compréhension de la compétence et précisent ses grandes étapes d'exercice ou ses principales composantes.

Les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent de témoigner de l'atteinte de la compétence.



Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V (témoin, plaignant, victime) 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
3. Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
4. Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport
5. Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour

**Éléments de  
la compétence****Critères de performance**

**6.** Apprécier son intervention.

- 6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention
- 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

**Et pour toute la compétence**

- Intervention appropriée
- Utilisation adéquate des communications
- Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées
- Organisation adéquate du travail
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'une activité préparatoire au PFIPG.</li> <li>▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ Au moyen d'activités en classe, d'un atelier, de plateaux et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Lors de patrouilles simples et jumelées, de jour ou de soir.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule de patrouille et ses équipements.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule banalisé.</li> <li>▪ À partir d'un outil d'aide à la planification de patrouille.</li> <li>▪ En appliquant des techniques de patrouille.</li> <li>▪ En utilisant une méthode de résolution de problèmes adaptée à la patrouille.</li> <li>▪ À l'aide des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ À l'aide des <i>rapports de progression et du bilan de formation en ligne</i>.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Préparer et planifier sa patrouille.</p>	<p>1.1 Préparation et vérification adéquates de son matériel et du véhicule de patrouille</p> <p>1.2 Élaboration adéquate de la planification de sa patrouille</p>
<p><b>2.</b> Patrouiller son secteur.</p>	<p>2.1 Présence policière adéquate</p> <p>2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier</p> <p>2.3 Exécution adéquate d'une opération planifiée de contrôle routier</p> <p>2.4 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires</p>
<p><b>3.</b> Finaliser sa journée de patrouille.</p>	<p>3.1 Rédaction et disposition adéquates des rapports et des formulaires</p> <p>3.2 Suivis appropriés auprès des différents intervenants</p>
<p><b>4.</b> Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.</p>	<p>4.1 Identification juste de problématiques de sécurité dans son secteur</p> <p>4.2 Proposition pertinente de la prise en charge d'une problématique de sécurité</p>
<p><b>5.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses forces et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à la patrouille stratégique</p> <p>5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>
<p><b>Et pour toute la compétence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention appropriée (sécurité et professionnalisme)</li> <li>▪ Organisation adéquate du travail</li> <li>▪ Utilisation adéquate des communications</li> <li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li> </ul>	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En recréant un environnement teinté par la tension.</li> <li>▪ En utilisant des plateaux de simulation.</li> <li>▪ À l'aide de techniques d'intervention physique.</li> <li>▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante dans l'intervention 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> <li>4.2.1 Concision de la narration</li> <li>4.2.2 Précision de la narration</li> </ul>
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recours à l'assistance nécessaire</li> <li>▪ Réaction adéquate en situation de stress</li> <li>▪ Intervention appropriée</li> </ul>	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales.</li> <li>▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement.</li> <li>▪ En utilisant des techniques propres au tir.</li> <li>▪ À l'aide de parcours de tir.</li> <li>▪ À l'aide du simulateur de tir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ tir virtuel de précision.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching.</li> <li>▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Appliquer des techniques de manipulation.	1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
2. Effectuer du tir défensif au pistolet.	2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ tir barricadé</li> <li>⇨ tir réactif</li> <li>⇨ tir réactif à une main et tir à la pénombre</li> <li>⇨ tir en déplacement</li> <li>⇨ tir en position couchée</li> </ul>
3. Effectuer l'entretien du pistolet.	3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
4. Apprécier ses performances de tir.	4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter

#### Et pour toute la compétence

- Application rigoureuse des règles de sécurité



Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Conduire un véhicule de police.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec un véhicule de police en utilisant ses équipements visuels et sonores.</li> <li>▪ Sur le circuit routier :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Lors d'activités supervisées;</li> <li>↪ Lors de périodes d'entraînement autonome.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide de mises en situation sur simulateur (Patrol Sim et Drive Sim).</li> <li>▪ Sur les voies publiques du territoire de patrouille du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ En respectant le cadre légal en matière de conduite automobile :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Le Code de la sécurité routière;</li> <li>↪ Le Code criminel;</li> <li>↪ Le Code de déontologie des policiers du Québec;</li> <li>↪ Les directives organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ;</li> <li>↪ Le <i>Guide de pratiques policières</i>.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide de documents didactiques et de référence :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Précis de cours (animation Flash);</li> <li>↪ Modèle de référence : <i>La conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence</i>;</li> <li>↪ Grille de coaching;</li> <li>↪ Listes de vérification;</li> <li>↪ Vidéos;</li> <li>↪ Rapport de progression des apprentissages.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Utiliser des techniques de conduite lors d'un déplacement d'urgence.</p>	<p>1.1 Réaction appropriée lors d'une situation de freinage :            ↪ Freinage d'urgence            ↪ Évitement d'obstacle avec freinage</p> <p>1.2 Trajectoire adéquate à l'approche, à l'intérieur et à la sortie d'une courbe</p> <p>1.3 Exécution adéquate de demi-tours</p> <p>1.4 Trajectoire appropriée d'un passage étroit</p> <p>1.5 Trajectoire adéquate lors d'un évitement d'obstacle</p> <p>1.6 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche avant</p> <p>1.7 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche arrière</p> <p>1.8 Trajectoire adéquate dans un virage serré</p> <p>1.9 Contrôle adéquat de la dynamique du véhicule lors d'une situation de dérapage à l'aide du système Easydrift®</p>
<p><b>2.</b> Effectuer des déplacements en situation d'urgence.</p>	<p>2.1 Utilisation judicieuse de l'équipement visuel et sonore</p> <p>2.2 Conduite sécuritaire d'une seule main en situation de communication radio</p> <p>2.3 Adaptation constante de la vitesse à la situation</p> <p>2.4 Traverse sécuritaire des intersections non prioritaires simples et multiples (Ce critère sera également abordé dans les activités d'apprentissage du simulateur de conduite.)</p> <p>2.5 Exécution sécuritaire de manœuvres de dépassement d'un véhicule et de changement de voie</p>

**Éléments de  
la compétence****Critères de performance**

- |   |  |
|---|--|
| <b>3.</b> Apprécier sa performance de conduite. | 3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques aux techniques de conduite et au déplacement d'urgence |
|   | 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence et la mise en œuvre de ces moyens   |

**Et pour toute la compétence :**

- Adoption d'une position de conduite adéquate
- Utilisation adéquate de sa vision lors de ses déplacements
- Contrôle en tout temps de son véhicule lors de ses déplacements

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<b>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation, d'exposés interactifs et de rétroactions.</li> <li>▪ À partir d'une étude de cas.</li> <li>▪ À l'aide des <i>feedbacks</i> des formateurs et des pairs.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours : <i>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</i></li> <li>▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i></li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer une intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate de l'arrivée sur les lieux
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux 3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation 3.3 Mise en place d'un système de périmètre adéquat 3.4 Élaboration de plans d'intervention en fonction de la situation et des intervenants impliqués 3.5 Recours approprié à un plan d'évacuation adapté à la situation 3.6 Exécution du plan d'intervention adapté à la situation 3.7 Contrôle adéquat du suspect 3.8 Sécurisation adéquate des lieux
<b>4.</b> Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

#### **Et pour toute la compétence**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En utilisant des sites de simulation.</li> <li>▪ À partir d'études de cas.</li> <li>▪ Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours : <i>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</i></li> <li>▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i></li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p>
<p><b>2.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Mise en place efficace d'une équipe d'intervention  2.2 Exécution adéquate du plan d'intervention adapté à la situation  2.3 Contrôle adéquat du suspect en mode action immédiate  2.4 Contrôle adéquat du suspect en mode contrôle de périmètre  2.5 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p><b>3.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention  3.2 Identification précise de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

#### **Et pour toute la compétence**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacements tactiques
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied.</li> <li>▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.).</li> <li>▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé.</li> <li>▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC)</li> <li>▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite.</li> <li>▪ À partir des aspects légaux et administratifs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ <i>Guide de pratiques policières;</i></li> <li>↪ lois et règlements en vigueur;</li> <li>↪ common law;</li> <li>↪ jurisprudence;</li> <li>↪ <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i></li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
<b>4.</b> Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

#### Et pour toute la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide du simulateur de tir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Prise de décision relative à l'emploi de la force mortelle (Système d'analyse d'interventions à risque).</li> </ul> </li> <li>▪ En utilisant les armes du ceinturon.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice qui demandent d'intervenir en utilisant jusqu'à la force mortelle.</li> <li>▪ À partir du Modèle national de l'emploi de la force et du cadre d'analyse CIOA/CI.</li> <li>▪ Au moyen de lectures.</li> <li>▪ En utilisant ses pouvoirs légaux en vertu de la loi et de la <i>common law</i>.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching.</li> <li>▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Évaluer continuellement la situation.</p>	<p>1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet</p>
<p><b>2.</b> Planifier ses actions.</p>	<p>2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques</p>
<p><b>3.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer 3.2 Communications adaptées 3.3 Respect constant des techniques et des principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir</p>
<p><b>4.</b> Articuler sa prise de décision.</p>	<p>4.1 Justification à l'aide du cadre d'analyse CIOA/CI 4.2 Consignation adéquate des informations à l'aide du formulaire <i>Emploi de la force</i></p>
<p><b>5.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses points forts et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes de l'intervention 5.2 Identification des moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices et de mises en situation suivis de rétroactions.</li> <li>▪ À partir des directives et des commandements du chef de section ou du chef de peloton.</li> <li>▪ À l'aide d'exposés interactifs et de matériel vidéo.</li> <li>▪ Avec l'équipement personnel requis (casque, bâton, etc.).</li> <li>▪ À l'aide du masque à gaz (optionnel).</li> <li>▪ À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, guide des pratiques policières, etc.).</li> <li>▪ En utilisant les outils méthodologiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>↷ Modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule;</li> <li>↷ Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Se préparer pour l'opération.</p>	<p>1.1 Exécution adéquate des exercices militaires  1.2 Exécution adéquate des commandements militaires  1.3 Préparation rigoureuse de l'équipement  1.4 Préparation adéquate en regard de la situation et de la mission à accomplir telle que décrite dans le plan du SMEAC  1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir  1.6 Port correct de l'équipement</p>
<p><b>2.</b> Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1.</p>	<p>2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule  2.2 Utilisation conforme du bâton 36 pouces  2.3 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique</p>
<p><b>3.</b> Procéder à des arrestations.</p>	<p>3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation passive, d'arrestation assistée par la ligne et d'arrestation défensive  3.2 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique lors des arrestations  3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus  3.4 Application adéquate des principes du travail en équipe  3.5 Respect intégral des directives et commandements relatifs à la gestion des prévenus</p>
<p><b>4.</b> Apprécier ses interventions de contrôle de foule.</p>	<p>4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance  4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section et/ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique  4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs  4.4 Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels</p>

## Éléments de la compétence

## Critères de performance

### **Et pour toute la compétence**

- Respect en tout temps des directives et des commandements
- Application judicieuse du continuum de l'emploi de la force
- Utilisation d'une communication adaptée à la situation



Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Manifester en tout temps des attitudes et des comportements professionnels, conformément aux exigences de la fonction.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans l'ensemble des activités de formation du programme (plateaux, sorties policières, rétroactions, etc.).</li> <li>▪ Au moyen d'activités spécifiques à ce cours.</li> <li>▪ Dans le contexte des activités périscolaires et de l'internat.</li> <li>▪ Par sa participation active à des jeux de rôles.</li> <li>▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation.</li> <li>▪ Lors des rencontres de tutorat.</li> <li>▪ À l'aide d'outils variés (grilles d'appréciation et de coaching, <i>Rapport de progression</i>, <i>Bilan de formation</i>, <i>Fiche d'appréciation comportementale (FAC)</i>, etc.).</li> <li>▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Se situer au regard des attitudes et des comportements professionnels attendus de l'École et des organisations policières.</p>	<p>1.1 Identification juste de ses valeurs, attitudes et comportements en regard des attentes de l'École et des organisations policières.</p> <p>1.2 Reconnaissance critique des écarts entre ses valeurs, attitudes et comportements et les attentes de l'École et des organisations policières.</p>
<p><b>2.</b> Fonder ses actions sur les attitudes et les comportements professionnels attendus.</p>	<p>2.1 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels dans les interventions policières.</p> <p>2.2 Participation aux activités périscolaires et au contexte de l'internat à la hauteur des attentes de l'École et des organisations policières.</p> <p>2.3 Identification juste des différents facteurs susceptibles d'avoir influencé sa perception et sa prise de décision dans des situations réelles ou hypothétiques.</p> <p>2.4 Identification juste des conséquences de ses attitudes et comportements sur soi et sur les autres.</p> <p>2.5 Prise en charge adéquate de son développement en regard des attentes de l'École et des organisations policières.</p>

## Annexe 3

### Thématiques abordées

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Agression sexuelle	Sortie policière 4 – Agression sexuelle (PC35d)	1 h	3 h 10 min
	Rétroaction – Sortie policière 4 (PC41)	40 min	
	Rétroaction – Agression sexuelle (PC39)	1 h 30 min	
Violence conjugale	Sortie 1 – Violence conjugale (PC29d)	1 h	18 h 30 min
	Rétroaction de la sortie policière 1 (PC31)	8 h 30 min	
	Intervention <i>Violence conjugale</i> (PC24/25)	3 h	
	Plateau <i>Violence conjugale</i> : exécuter l'entrevue (PC26)	3 h	
	Rétroaction – Violence conjugale (PC27)	3 h	
Maltraitance des aînés	Atelier thématique – Maltraitance des aînés (PC38)	1 h 30 min	2 h 50 min
	Sortie policière 2 : Maltraitance des aînés (PC33b)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière 2 (PC34)	20 min	
Diversité et profilage	Atelier thématique <i>Diversité/Profilage</i> (PC32)	3 h	7 h 35 min
	Atelier thématique <i>Approche client</i> (PC15)	20 min	
	Intervention <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC24/25)	1 h	
	Entrevue <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC26)	1 h	
	Rétroaction : <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC27)	45 min	
	Réalité policière en contexte autochtone (PC55)	1 h 30 min	
Homophobie	Intervention <i>Violence conjugale</i> (couple homosexuel) (PC24)	30 min	30 min
Réalité autochtone	Atelier thématique <i>Approche client</i> (PC15)	20 min	7 h 35 min
	Intervention <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC24/25)	1 h	
	Entrevue <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC26)	1 h	
	Rétroaction : <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC27)	45 min	
	Atelier thématique <i>Diversité/profilage</i> (PC32)	3 h	
	Réalité policière en contexte autochtone (PC55)	1 h 30 min	
Santé mentale	Atelier thématique : Santé mentale, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (PC36)	3 h	30 h 30 min
	Webdocumentaire : <i>Vulnérable</i>	5 h	
	Stratégies de communication (PC4 et PC4.2)	6 h	
	Sortie policière 2 – L'itinérance et la santé mentale (PC40b)	1 h	
	Retour d'expérience : Appel Itinérance (EFP04)	1 h 30 min	
	Sortie policière 6 – Tentative de suicide (PC35c)	1 h	
	Rétroaction Appel Tentative de suicide (PC50)	1 h	
	Intervention physique : Le travail en équipe – Intervention de base (IP12, IP15) et lecture préparatoire à ces deux cours	9 h	
	Intervention physique : Entraînement en réalité complexe – Intervention auprès de personnes mentalement perturbées, suicidaire (IP23)	3 h	
Itinérance	Sortie policière 2 – L'itinérance et la santé mentale (PC40b)	1 h	2 h 30 min
	Retour d'expérience : Appel Itinérance (EFP04)	1 h 30 min	

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Fugue/Enlèvement	Fugue, disparition, enlèvement et alerte AMBER (PC23)	3 h	4 h 30 min
	Sortie policière 5 – Appel Fugue/Radicalisation (PC44b)	1 h	
	Rétroaction intégrée au retour d'expérience (EFP05)	30 min	
Radicalisation	Sortie 5 Fugue et radicalisation (PC44b)	1 h	1 h 30 min
	Rétroaction intégrée au retour d'expérience (EFP05)	30 min	
Gestion du stress	Gestion du stress (EFP02) Après le séminaire diffusé aux aspirants policiers, ceux-ci sont confrontés au stress opérationnel dans les différentes activités en : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ demandant aux comédiens d'offrir une résistance physique et verbale;</li> <li>▪ offrant des contextes de réalisation complexes dans l'application des techniques enseignées.</li> </ul>	3 h	4 h
	+ suivi tutorat et transversal aux autres activités du programme	1 h	
Planifier à la suite des opérations	Planifier la suite des opérations (PC7)	1 h	3 h 30 min
	Capacité de conduite affaiblie (PC18)	1 h	
	Planifier la suite des opérations (PC25)	30 min	
	Système d'alarme et introduction par effraction (PC29b)	1 h	
Planifier et effectuer une entrevue de T-P-V	Planifier et effectuer l'entrevue d'un T-P-V (PC08)	1 h 30 min	16 h 35 min
	Atelier thématique : Entrevue (PC22)	3 h	
	Planifier la suite des opérations (l'entrevue) (PC25)	30 min	
	Plateau <i>Violence conjugale</i> : exécuter l'entrevue (PC26)	3 h	
	Sortie policière 1 – Prise de plainte au poste – Délit de fuite (PC29a)	1 h	
	Rétroaction de la sortie policière 1 (PC31)	1 h	
	Sortie policière 2 : Maltraitance des aînés (PC33b)	1 h	
	Rétroaction : Sortie Maltraitance envers un aîné (PC34)	25 min	
	Atelier thématique – Maltraitance des aînés (PC38)	3 h	
	Plainte pour vol de véhicule (PC33a)	1 h	
Rétroaction : Sortie policière 3 – Plainte pour vol de véhicule (PC37)	1 h 10 min		
Scène de crime	Sortie Collision 10-05 (PC35a)	1 h	18 h 25 min
	Rétroaction : Sortie Collision 10-05 (PC34)	2 h 20 min	
	Capacité de conduite affaiblie (PC35b)	1 h	
	Rétroaction : Sortie policière 3 – Capacité de conduite affaiblie (PC37)	1 h 30 min	
	Agression sexuelle (PC35d)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière : Agression sexuelle (PC41)	40 min	
	Cybercrimes et cyberintimidation (PC42)	3 h	
	Sortie policière : Cyberintimidation (PC40d)	1 h	
	Rétroaction : Sortie cyberintimidation (PC41)	25 min	
	Mort suspecte et annonce de décès (PC44d)	1 h	
	Rétroaction – Sortie : Mort suspecte et annonce de décès (PC50)	1 h 10 min	
	Système d'alarme et introduction par effraction (PC29b)	1 h	
	Rétroaction : Sortie : Système d'alarme et introduction par effraction (PC52)	50 min	
	Sortie Capacité de conduite affaiblie, collision (PC44a)	1 h	
Rétroaction : Sortie Capacité de conduite affaiblie, collision (PC52)	1 h 30 min		

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Enquête autre...	Fugue, disparition, enlèvement et alerte AMBER (PC23)	3 h	6 h 30 min
	Fugue – Radicalisation (PC33c)	1 h	
	Rétroaction – Sortie : fugue et radicalisation (PC45)	30 min	
	Exploitation sexuelle(PC44b)	1 h	
	Rétroaction – Sortie : exploitation sexuelle (PC45)	1 h	
Activités sur simulateur de tir (SAIR)	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR04)	1 h 30 min	9 h
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR05)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR06)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR07)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR08)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR09)	1 h 30 min	
Activités sur simulateur de tir (Tir de précision)	Intégration 2 : tir réactif et barricadé (TIR10)	1 h 30 min	3 h
	Tir à une main et déplacement (TIR14)	1 h 30 min	
Activités sur simulateur de conduite	Simulateur 1 – Initiation au simulateur (Cond03)	1 h 30 min	6 h
	Simulateur 2 – Prise de décision (Cond05)	1 h 30 min	
	Simulateur 3 – Prise de décision (Cond08)	1 h 30 min	
	Simulateur 4 – Traverses d'intersections multiples (Cond11)	1 h 30 min	
Réflexion éthique	Déontologie (EFP03)	1 h 30 min	6 h
	Retour d'expérience 1 (EFP04)	1 h 30 min	
	Retour d'expérience 2 (EFP05)	1 h 30 min	
	Retour d'expérience 3 (EFP06)	1 h 30 min	

- Notes :**
- Les heures indiquées ne tiennent pas compte de la formation collégiale en Techniques policières et sont mentionnées à titre indicatif seulement étant donné l'approche de formation intégratrice.
  - Le nombre d'heures inscrit constitue un minimum considérant que chaque thématique peut être abordée dans l'ensemble de la formation sans que ces minutes ne soient répertoriées spécifiquement dans ce tableau.



## Annexe 4

### Fiche d'appréciation comportementale

École nationale  
de police

Québec 

**FICHE D'APPRÉCIATION COMPORTEMENTALE (FAC)**  
Programme de formation initiale en patrouille gendarmerie

<b>NOM</b> : «NOM»	<b>PRÉNOM</b> : «PRÉNOM»
<b>CODE PERMANENT</b> : «CODE_PERMANENT»	<b>COHORTE</b> : «COHORTE» <b>GROUPE</b> : «GROUPE»
<b>DATE DE DÉBUT FORMATION</b> : «DATE_DÉBUT»	<b>INSTRUCTEUR TUTEUR</b> : «NOM_TUTEUR»
<b>DATE DE FIN DE FORMATION</b> : «DATE_FIN»	

#### LE « SAVOIR-ÊTRE » DU POLICIER-PATROUILLEUR

**Les attitudes et les comportements professionnels visés par la présente appréciation sont :**

 <b>Respect des personnes et du matériel</b>	 <b>Engagement</b>
 <b>Respect de l'autorité</b>	 <b>Sens des responsabilités</b>
 <b>Intégrité</b>	 <b>Habilités interpersonnelles et travail d'équipe</b>
 <b>Discipline/Rigueur</b>	 <b>Capacité d'introspection</b>

#### Échelle d'appréciation

<b>Niveau 1</b> - <i>En deçà des exigences attendues :</i>	La caractéristique est absente ou se manifeste de façon inégale. Des améliorations sont attendues.
<b>Niveau 2</b> - <i>Rencontre les exigences attendues :</i>	La caractéristique est présente et rencontre les exigences attendues.
<b>Niveau 3</b> - <i>Au-delà des exigences attendues :</i>	La caractéristique est évidente et représente une force qui distingue l'aspirant policier de l'ensemble de ses collègues.

### Section 1



#### RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL

**Définition :** *Agit auprès des autres avec considération, et ce, peu importe les différences, afin que chaque personne soit traitée avec dignité, dans le respect de ses droits et libertés. Manipule le matériel avec précaution.*

**Niveau 1**  voir commentaires      **Niveau 2**       **Niveau 3**  voir commentaires

**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

#### **Respect des personnes**

- Exprime son point de vue en respectant les autres. Intègre le point de vue de l'autre à sa réflexion;
- S'exprime avec politesse et courtoisie (verbal et non verbal);
- Utilise un langage approprié à la profession, exempt d'impolitesse ou de vulgarité;
- Accepte les opinions différentes des siennes;
- Démonstre de l'intérêt, de la considération face aux personnes. Fait preuve de bienveillance;
- Agit de façon équitable et sans favoritisme ni préjugé avec tout le monde (origine ethnique, sexe, orientation sexuelle, etc.);
- Démonstre de la patience dans ses interventions.

#### **Respect du matériel**

- Fait attention au matériel de l'École (véhicules, équipements collectifs, équipement personnel prêté par l'École).
- Fait attention aux biens d'autrui.

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

--

**RESPECT DE L'AUTORITÉ**

**Définition :** *Agit de façon à porter égard et considération aux politiques organisationnelles et au statut hiérarchique, à exécuter les consignes et décisions de ses supérieurs sans critiquer et en dépit de ses préférences personnelles.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :*****Respect de l'autorité, des consignes et des directives***

- Applique les décisions et les demandes des supérieurs et instructeurs sans critiquer;
- Démontre un respect de la hiérarchie;
- S'adapte et accepte les changements imposés. Est facile à diriger;
- Lors d'un désaccord, propose d'autres options et façons de faire constructives permettant d'atteindre l'objectif.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

--

**INTÉGRITÉ**

**Définition :** *Agit de façon juste, honnête, éthique et avec droiture envers les autres et les institutions.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Fait preuve de franchise et de droiture, même dans les situations difficiles ou délicates;
- Lors de la résolution d'une situation, adopte une démarche empreinte d'impartialité et d'honnêteté, et ce, conformément aux règles;
- Fait preuve de loyauté (absence d'action ou de critique déloyale ou malveillante envers les citoyens, collègues, instructeurs, supérieurs ou envers l'organisation);
- Adhère aux valeurs de la profession policière (ex. : respect, intégrité, honnêteté, discipline, etc.) en démontrant un comportement conforme tant à l'intérieur des activités que durant les périodes hors programme;
- Démontre de bons réflexes pour résoudre des situations difficiles ou complexes (ex. : dit la vérité, s'attribue la responsabilité qui lui revient, respecte les règles, etc.);
- Agit conformément aux lois, règlements et normes professionnelles dans sa conduite professionnelle et personnelle (utilise son statut dans le cadre de ses fonctions professionnelles et non à des fins personnelles ou abusives);
- Rapporte les faits de façon juste et entière;
- Est discret et respecte la confidentialité;
- Reconnaît le travail des autres. Cite ses sources.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

--

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**DISCIPLINE / RIGUEUR**

**Définition :** *Agit de façon professionnelle en adoptant une conduite exemplaire et un bon jugement dans le but d'effectuer un travail de qualité.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Agit de façon méthodique en se souciant des détails et de la qualité dans la réalisation des travaux et des activités (ex. : rapports, travaux, affectations, etc.);
- Prend les moyens pour répondre aux exigences établies par l'organisation (ex. : échéanciers, présences, etc.);
- Démonstre de la discipline personnelle et de l'ordre. Fait preuve de ponctualité;
- Adopte une tenue soignée et une présentation digne de la profession;
- Prépare son travail de façon à se conformer aux exigences de qualité, d'efficacité et à l'échéancier;
- Gère son temps. Est organisé;
- S'exprime dans un français de qualité, parlé et écrit;
- Repère, collecte et organise l'ensemble des informations pertinentes (ex. : rédaction des rapports);
- Distingue, à partir de faits et d'observations, ce qui est important de ce qui ne l'est pas.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3****ENGAGEMENT**

**Définition :** *Agit conformément aux orientations et aux valeurs de la profession policière en s'impliquant activement dans le milieu.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Fournit les efforts pour mettre en pratique ses apprentissages du métier de policier;
- Démonstre qu'il a intégré les valeurs, les principes et les règles organisationnels dans sa conduite;
- Participe activement à une action commune en vue de l'atteinte d'un but (ex. : travaille en équipe, s'implique dans les diverses activités, offre de l'aide et du soutien aux collègues, etc.);
- Démonstre une attitude empreinte d'intérêt et de curiosité pour sa formation et pour la profession policière (ex. efforts face aux difficultés, pratiques, initiatives pertinentes, assiduité pour effectuer tous les travaux, attention et participation en classe, etc.);
- Fournit les efforts nécessaires pour réussir et vise l'excellence. Demande des précisions lorsqu'il en sent le besoin;
- Participe aux activités et démontre de la disponibilité. Contribue à l'effort collectif.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**



NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**SENS DES RESPONSABILITÉS**

**Définition :** *Agit de façon responsable et critique, face à ses actions en conscience de son imputabilité. Utilise judicieusement l'information et les ressources mises à sa disposition. Sens du devoir et maîtrise de soi.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Adopte des comportements et des attitudes qui inspirent la confiance et la crédibilité;
- Accepte la responsabilité de ses décisions, de ses paroles et de ses actions;
- Prend les moyens pour régler les difficultés rencontrées (pratiques, demandes d'aide, etc.);
- Démonstre une cohérence, une constance et une stabilité dans ses décisions et ses actions;
- Fait preuve de maîtrise de soi et de réflexion. N'agit pas par impulsion ou réaction disproportionnée. Adopte une attitude exempte de « boudage » ou d'immatunité, etc.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3****HABILETÉS INTERPERSONNELLES ET TRAVAIL D'ÉQUIPE**

**Définition :** *Agit en ayant une interaction positive avec les autres et ajuste ses comportements pour maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses avec les autres.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Entre aisément en contact avec les autres et avec le public;
- Prend les moyens pour s'intégrer à un groupe;
- Démonstre une attitude adéquate et positive au sein du groupe;
- Fait preuve de souplesse et d'adaptation dans ses rapports avec les autres;
- Contribue de façon équitable dans un travail d'équipe. Fait circuler l'information;
- Laisse de la place à ses coéquipiers lors d'intervention ou d'un travail d'équipe;
- Est capable d'exprimer son désaccord sans attaquer ou sans élever la voix;
- Démonstre de l'ouverture. Est capable de faire des compromis;
- Sait gérer ses émotions de façon efficace (capable de garder son calme avec les autres);
- Est capable de recevoir les commentaires et les recommandations des autres (sans contestation);
- Est enthousiaste. Adopte une attitude positive et optimiste;
- Est capable de s'affirmer tout en respectant les autres (prend toute sa place et seulement sa place).

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**CAPACITÉ D'INTROSPECTION**

**Définition :** *Démontre une capacité à observer et à analyser ses propres comportements afin de pouvoir mettre en œuvre des moyens pour s'améliorer.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Accepte la critique avec ouverture et démontre un souci d'amélioration;
- S'auto-évalue avec justesse en effectuant un portrait de ses forces et de ses points à améliorer lors de ses interventions, des activités ou des interactions avec les autres;
- Tire profit de ses erreurs et accepte la rétroaction dans le but d'améliorer ses comportements ou son rendement;
- Agit en tenant compte des impacts de ses actions sur ses collègues, ses supérieurs et sur l'organisation;
- Démontre une capacité d'effectuer l'analyse d'une situation, même lorsqu'il est impliqué;
- Reconnaît ses erreurs sans les minimiser et est capable de se remettre en question.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

**COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES (S'IL Y A LIEU)**

**Section 2****❖ DOSSIER DISCIPLINAIRE**

	<i>Oui</i>	<i>Explication</i>	<i>Non</i>
<i>L'aspirant a un dossier disciplinaire</i>	<input type="checkbox"/>	Voir commentaires	<input type="checkbox"/>
<i>L'aspirant a été impliqué dans une enquête</i>	<input type="checkbox"/>	Voir commentaires	<input type="checkbox"/>

**COMMENTAIRES**

**RÉSULTAT DE LA CONCILIATION**

**NOM :** «NOM» \_\_\_\_\_ **PRÉNOM :** «PRÉNOM» \_\_\_\_\_

«NOM\_TUTEUR» \_\_\_\_\_  
**NOM DE L'INSTRUCTEUR TUTEUR** \_\_\_\_\_ **SIGNATURE** \_\_\_\_\_ **DATE** \_\_\_\_\_

**J'ai pris connaissance du contenu de la fiche d'appréciation comportementale.**

«PRÉNOM» «NOM» \_\_\_\_\_  
**NOM DE L'ASPIRANT** \_\_\_\_\_ **SIGNATURE** \_\_\_\_\_ **DATE** \_\_\_\_\_



**L'original signé de la fiche d'appréciation comportementale est transmis à l'étudiant avec son relevé de notes.  
Une copie numérique de l'original signé est conservée au dossier scolaire de l'étudiant.**

**RÉFÉRENCES**

Cette fiche d'appréciation comportementale a été conçue par un comité de travail réunissant des membres de l'ensemble des organisations policières, des cégeps et de l'ENPQ dont la liste peut vous être fournie sur demande.

**NOTE :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

<b>NOM</b> : «NOM»	<b>PRÉNOM</b> : «PRÉNOM»
<b>CODE PERMANENT</b> : «CODE_PERMANENT»	<b>COHORTE</b> : «COHORTE» <b>GROUPE</b> : «GROUPE»
<b>DATE DE DÉBUT FORMATION</b> : «DATE_DÉBUT»	<b>INSTRUCTEUR TUTEUR</b> : «NOM_TUTEUR»
<b>DATE DE FIN DE FORMATION</b> : «DATE_FIN»	

### Section 3

*Cette section est complétée par le personnel de la DFIPG*

	Oui	Explication		Non
<b>Accidents automobiles</b>	<input type="checkbox"/>	Accident jugé évitable <input type="checkbox"/>	Accident jugé inévitable <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Absentéisme (nombre d'absences)</b>	Visites à la clinique de santé : <input type="checkbox"/>		Absences aux cours : <input type="checkbox"/>	
	Absences aux rassemblements : <input type="checkbox"/>			

Mentions – Prix d'excellence	Grades
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix d'excellence décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix reconnaissance décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix du mérite sportif décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix reconnaissance décerné par les pairs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix d'excellence décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix reconnaissance décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix du mérite sportif décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix reconnaissance décerné par les pairs	<input type="checkbox"/> Capitaine de sa cohorte <input type="checkbox"/> Lieutenant(e) de son groupe <input type="checkbox"/> Sergent(e) de son groupe
	Fonction
	<input type="checkbox"/> Analyste de cohorte

**Pierre Rousseau, responsable**  
**POSTE DE POLICE NICOLET-ENPQ**









chapitre A-2.1

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**12.** Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

**28.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

**29.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.



**40.** Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

**50.** Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.

## AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

### Révision

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 1-10  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Tél. : (418) 528-7741  
Télec. : (418) 529-3102

#### Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y7  
Tél. : (514) 873-4196  
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

### Appel devant la cour du québec

#### a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

#### b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

#### c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.